

Au fil de l'eau...



Informations municipales



Mai 2026

# SOMMAIRE

<b>EDITO DU MAIRE</b>	3
<b>INFOS MUNICIPALES</b>	
Les élus et leurs délégations	4-5
Les commissions	5-6
Vœux aux personnels et remise de médaille du travail	7
Motifs justifiant le caractère d'utilité publique du projet de création du nouveau cimetière	8-12
Logements sociaux : la mairie à la pointe	13
Suivi des chantiers	14
Oui ou non	15
Le conseil de développement participatif	16-17
Marché de la commune	18
<b>PRÉVENTION</b>	19-25
<b>INTERVIEW</b>	26-27
<b>BRÈVES</b>	28-29
<b>ENFANCE ET JEUNESSE</b>	30-37

<b>MANIFESTATIONS PASSÉES</b>	
Repas des aînés	38
Nuit de la lecture	
Dakar 2026 : le retour en vainqueur de Romain	39
La bibliothèque c'est ...	40
Tournoi de puzzles	41
Concert les dimanches d'avril	42
<b>MANIFESTATIONS A VENIR</b>	
Gala annuel Lascar	
Le 5 juin, la place Champfrêne se transforme en place d'armes	43
Vide grenier du stade	44-45
Concert le chœur airs du temps Évènements à la bibliothèque	46
Exposition des jeunes talents du village Mardi des rives	47
<b>LES ASSOCIATIONS</b>	48-55
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	56
<b>UN COIN DE LECTURE</b>	57-58
<b>UN MOMENT DE DÉTENTE</b>	59-62
<b>ÉTAT-CIVIL / AGENDA</b>	63



**Comité de rédaction :** Laurent DELMOTTE, Isabelle DREZET, France-Hélène ALIX,

Marie Chantal ROBERT, Annelise HINTZY, Tony MENANTEAU.

**Mise en page :** Juliette QUIROT, Nadine REVILLARD

**Directeur de la publication :** Marie-Jeanne BERNABEU



# Merci

Consciente de la confiance accordée aux colistiers et à moi-même, c'est une responsabilité au service de notre commune et de ses citoyens que je vous dois.

J'assume cette responsabilité avec fierté mais surtout avec humilité. Un mandat renouvelé et une confiance accordée nous permettront de mener à bien des projets qui nous tiennent à cœur.

Être à votre écoute, agir avec bon sens, sincérité et faire avancer notre commune pour mieux préparer demain.

C'est le premier édito après les élections municipales du 15 mars 2026. A ce titre, je me dois sincèrement de remercier tous nos concitoyens d'avoir accompli leur devoir civique et à s'être exprimés lors de ce scrutin. Ce droit de vote chèrement gagné par nos aïeux doit être respecté de tous, même s'il n'y avait qu'une liste à Avanne-Aveney.

Respectueuse de la législation en matière électorale, je vous communique les résultats

Nombre d'inscrits : 1 579

Nombre de votants : 710

Bulletins blancs : 57

Suffrages exprimés : 569

Bulletins nuls : 84

Taux de participation : 44.96%

La liste Agir et vivre ensemble à Avanne - Aveney a obtenu : 569 suffrages

Même si le maire doit exécuter les délibérations du conseil municipal, il exerce seulement les pouvoirs délégués par ce même conseil. Il dispose de ses pouvoirs propres de chef de l'administration communale, il prend des arrêtés municipaux, il représente la commune en justice.

En tant que représentant de l'Etat, il est officier d'état civil (naissances, mariages, décès, Pacte Civil de Solidarité (Pacs)). Il est officier de police judiciaire, organisateur des élections, il statue sur les demandes d'inscription/radiation des listes électorales. Il est chargé du recensement citoyen et organise les cérémonies patriotiques dans la commune.

De par la configuration géographique d'Avanne-Aveney, le maire participe à la vie de Grand Besançon Métropole.



# INFOS MUNICIPALES

**Maire**



**Marie-Jeanne  
BERNABEU**

**Adjoint**



**Yannick  
PERRIN**



**Laurence  
MALBRANQUE**



**Jean-Michel  
GROS**



**Isabelle  
DREZET**



**Laurent  
DELMOTTE**

**Conseillers  
délégés**



**Mélinda  
PHILIPPE**



**Fergeux  
MOUGIN**



**Marie Chantal  
ROBERT**

**Conseillers  
Municipaux**



**France-Hélène  
ALIX**



**Colette  
GODARD**



**Antoine  
LAUDE**



**Thierry  
GUILLOT**



**Luis  
DO ROSARIO  
CALCADA**



**Sylvain  
POUGEUX**



**Caroline  
GRENOT**



**Ugo  
BOUTRY**



**Céline  
BAGUE**



**Elinda  
KIM**

**Avanne-Aveney**



**Sylvain  
DOUSSE**



**Anne-Lise  
HINTZY**

## LES DÉLÉGATIONS AUX ÉLUS

Fonction	Délégations
1er adjoint Yohann PERRIN	Chargé du cimetière, des bâtiments et de l'école
2ème adjointe Laurence MALBRANQUE	Chargée de la sécurité publique, la médiation et la gestion du marché hebdomadaire
3ème adjoint Jean-Michel GROS	Chargé des finances, de l'urbanisme, de la voirie et des réseaux
4ème adjointe Isabelle DREZET	Chargée de la culture, fêtes et cérémonies, des manifestations et voyages
5ème adjoint Laurent DELMOTTE	Chargé du CCAS, de la défense, bulletin d'informations municipales
Conseillère déléguée Mélinda PHILIPPE	Chargée de la petite enfance, école et péri-extrascolaire, vie associative et sportive
Conseiller délégué Ferjeux MOUGIN	Chargé de la forêt, environnement, embellissement, responsable des salles communales
Conseillère déléguée Marie Chantal Robert	Chargée de la qualité de vie, autonomie et maintien à domicile, handicap

Les élus peuvent recevoir **sur rendez-vous**.

Pour prendre rendez-vous, contactez la mairie

par téléphone au 03.81.41.11.30 ou par mail : [mairie@avanne-aveney.com](mailto:mairie@avanne-aveney.com).

Pour l'urbanisme, préférer le jeudi en prenant rendez-vous sur le site :

<https://rdv.anct.gouv.fr/org/476/mairie>

## LES COMMISSIONS

### La commission « bulletin municipal » (Laurent DELMOTTE, 5ème adjoint)

Notre bulletin municipal est une publication officielle émise par la commune, destinée à informer les habitants sur la vie locale, les décisions du conseil municipal, les projets en cours et les services proposés par la collectivité. Le bulletin municipal est financé par la commune et placé sous la responsabilité du maire en tant que directeur de publication.

Il est diffusé sous format papier et numérique (site internet), et paraît de manière régulière trois fois par an, au mois d'avril, d'août et décembre. Son objectif principal est de garantir une information accessible, claire et transparente.

En créant ce rendez-vous régulier avec les habitants, le bulletin municipal contribue à renforcer le lien entre la commune et les citoyens. Il favorise la compréhension du fonctionnement municipal, la proximité avec les élus et l'appropriation des enjeux locaux.

Ce lien est essentiel pour encourager la participation citoyenne et le sentiment d'appartenance à la vie communale.

La commission Bulletin municipal est composée de Madame Marie-Jeanne BERNABEU, Monsieur Laurent DEMOTTE, Madame Isabelle DREZET, Madame France Hélène ALIX, Madame Marie-Chantal ROBERT et de Madame Annelise HINTZY pour la rédaction des articles ainsi que par le secrétaire général Monsieur Tony Menanteau. La réalisation du bulletin « [Au fil de l'eau](#) », sa conception, la création d'articles ainsi que son impression sont réalisés par l'équipe du secrétariat Mesdames Juliette QUIROT et Nadine REVILLARD.

.....

### La commission « urbanisme, voirie, réseaux et patrimoine »

La Commission urbanisme, voirie, réseaux et patrimoine est composée de MM. Jean-Michel GROS, Thierry GUILLOT et Antoine LAUDE (membres titulaires) ainsi que de MM. Laurent DELMOTTE et Ferjeux MOUGIN (membres suppléants).

Cette commission se réunit en mairie tous les jeudis matin de 09h à 12h pour l'examen des demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, certificat d'urbanisme ...).

Durant cette matinée, les habitants qui souhaitent rencontrer la commission pour une demande de renseignement sur la faisabilité d'un projet ou pour une aide à la constitution d'un dossier peuvent prendre rendez-vous, minimum 48h à l'avance, soit à l'accueil en mairie, soit sur la plateforme : <https://rdv.anct.gouv.fr/org/476/mairie>

.....

### La commission « finances » (Jean-Michel GROS, 3ème adjoint)

La commission finances est composée de 3 élus : Jean-Michel GROS, Ferjeux MOUGIN et France-Hélène ALIX ainsi que de 6 habitants de la commune qui auront répondu à un appel à candidature qui paraîtra sur le bulletin municipal.

La commission se réunit une fois par an. A cette occasion, sont présentés le Compte Financier Unique et les orientations budgétaires pour l'année à venir.

.....

Forte de mon mandat précédent, je repars enrichie de connaissances et de belles rencontres constructives. Je souhaite m'investir davantage pour la commune et participer à la concrétisation de projets qui me tiennent à cœur. **Méline Philippe, conseillère déléguée**

.....

Mon premier mandat en tant que conseillère déléguée s'est achevé...6 années d'engagement qui m'ont permis de découvrir et de vivre de nouvelles expériences, qui ont été enrichissantes par leur diversité, par le dépassement de soi, et de choix engagés pour le bien de la commune et de ses habitants.

Plus forte de mon expérience acquise, c'est avec plaisir que j'ai accepté de renouveler mes vœux pour ce nouveau mandat, m'investir dans de nouvelles missions pour le bien vivre au quotidien, et je vous remercie pour votre confiance. **Laurence MALBRANQUE, 2ème adjoint**

## INFOS MUNICIPALES

A l'occasion de la dernière consultation électorale qui vient de s'achever, j'ai rejoint l'équipe municipale d'Avanne-Aveney que je remercie de m'accueillir. A notre retraite mon épouse et moi avons emménagé à Avanne-Aveney depuis maintenant deux ans, retrouvant ainsi la proximité de Besançon que nous avons connu et apprécié dans le passé.

Pour ma part, j'y ai exercé le début de mon parcours professionnel dans la peinture en bâtiment puis j'ai bifurqué dans le secteur associatif au sein d'une association œuvrant dans le domaine caritatif à travers plusieurs villes en France avant de rejoindre le secteur médico-social comme directeur-adjoint d'un centre éducatif à Montbéliard pendant mes dix années salariées.

Ces différentes expériences ont forgé, renforcé les valeurs humaines qui sont les miennes. Notre société fait face à d'énormes défis parmi lesquels l'environnement qui représente un enjeu pour demain. Chargé plus spécifiquement du suivi de la forêt, de l'environnement je me retrouve fort bien dans ce nouvel engagement.

Notre forêt communale, par sa situation périurbaine joue un rôle de poumon vert, elle est une composante du paysage bisontin. Le massif de Planoise est particulièrement fréquenté en raison de sa proximité avec la ville de Besançon, c'est un atout majeur qui offre à tous l'occasion de s'évader, de s'oxygéner avec sérénité. Le respect de l'environnement doit contribuer à rendre la nature plus belle, plus accueillante pour tous celles et ceux qui peuvent en profiter.

D'une part, un important travail d'entretien des chemins en forêt, de plantations d'essences nouvelles s'inscrivant dans l'actuel réchauffement climatique a été fait et se poursuit afin de pérenniser ce capital important que représente le domaine forestier. Il est important de le préserver, de favoriser ou de maintenir sa biodiversité afin que les générations futures en bénéficient.

Conscient des enjeux, avec sérieux et humilité je m'engage dans cette mission considérant celle-ci comme un service envers la population. **Ferjeux MOUGIN, conseiller délégué**

## VŒUX AUX PERSONNELS ET REMISE DE MÉDAILLE DU TRAVAIL



Le 19 janvier dernier, à l'occasion de la cérémonie des vœux du maire aux personnels communaux. Mme Chantal JACQUINOT a été honorée d'une médaille du travail. Après avoir renouvelé ses remerciements à l'attention du personnel dans son ensemble pour la qualité des échanges et du travail effectué durant la mandature, le maire a remis la médaille d'or pour 35 années révolues au service de la collectivité. Chantal est ATSEM, en poste à l'école d'Avanne puis d'Avanne-Aveney depuis 1982 ! Elle est le témoin de l'évolution des classes, de leur fonctionnement et des relations avec les enfants et leurs parents. Elle montre une stabilité dans une carrière de plus en plus rare et qui mérite une médaille !

Bravo Chantal.



## MOTIFS JUSTIFIANT LE CARACTERE D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE SUR LA COMMUNE D'AVANNE-AVENEY

### I - RAPPEL DE LA NATURE ET DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

#### Nature du projet

Le projet porté par la communauté urbaine Grand Besançon Métropole consiste en la création d'un nouveau cimetière sur le territoire de la commune d'Avanne-Aveney visant à répondre aux besoins communaux en matière funéraire pour les 50 à 60 prochaines années.

L'opération envisagée comprend :

l'aménagement d'un nouveau cimetière de 3 771 m<sup>2</sup> composé de deux terrasses,

- La création de deux aires de stationnement d'une surface totale de 1 488 m<sup>2</sup> (1 146 m<sup>2</sup> en partie basse et 342 m<sup>2</sup> en partie haute),
- La réalisation d'une voirie d'accès de 1 439 m<sup>2</sup>.

Le périmètre de l'opération portera sur une surface totale de 6 698 m<sup>2</sup>.

#### 1.2. Caractéristiques principales des nouveaux équipements :

##### 1.2.1. Le cimetière

Le projet s'inscrit sur un coteau en surplomb de la Rue de Vignier, le cimetière sera par conséquent aménagé en deux terrasses délimitées par un mur de soutènement de 68 mètres de long et d'environ 2,50 mètres de hauteur.

Un second mur d'une longueur de 80 mètres sera construit au fond de la terrasse supérieure.

Les deux terrasses disposeront chacune de leur accès propre en lien avec les parkings et seront reliées entre elles par des escaliers et une rampe de faible pente.

Les circulations à l'intérieur du cimetière seront possibles grâce à deux allées principales carrossables de 4,00 mètres de large, et grâce à des allées secondaires plus étroites, formant un quadrillage.

La largeur de ces allées variera entre 1,70 et 3,00 mètres et leurs pentes seront compatibles avec la réglementation PMR (pente en long inférieure ou égale à 5% et pente en travers inférieure ou égale à 2%).

Des îlots rectangulaires seront ainsi délimités pour accueillir selon les besoins : des caveaux, des tombes, des cavurnes.

Les columbariums seront implantés devant les murs de soutènement.

Au sud, une partie du cimetière sera entièrement arborée, formant un petit parc, pour y recevoir le jardin du souvenir.

Sur le reste du site, environ 18 arbres seront plantés afin de donner au lieu un aspect paysager propice au recueillement et permettant une meilleure intégration dans l'environnement boisé de cette partie du village. Le cimetière sera par ailleurs entièrement délimité par une clôture et une haie arbustive.

Un système d'adduction d'eau avec deux fontaines sera mis en place.

Compte tenu de la pente et de la nature des sols, le projet

d'aménagement retenu prend particulièrement en compte la gestion des eaux pluviales et le risque de saturation en eau des sols par la mise en place de dispositifs de drainage des eaux de ruissellement, ainsi que des eaux organiques.

En ce qui concerne les eaux pluviales, un drain de collecte sera posé en amont du site. Il permettra de récupérer et de canaliser les eaux issues du bassin versant. Les eaux recueillies seront directement rejetées dans un bassin de régulation situé en aval, à proximité du parking. A l'intérieur du cimetière, des grilles de collecte d'eaux pluviales reliées à un réseau de drains enterrés seront installées.

La profondeur de ces drains sera calculée de manière à optimiser la quantité d'eau collectée par infiltration. Les grilles d'eaux pluviales et les drains seront situés au niveau de chaque allée. Celles-ci seront, pour la plupart, revêtues de matériaux perméables.

Ainsi, le sous-sol des espaces destinés à recevoir des caveaux sera libre de tout obstacle. Le réseau d'eaux pluviales dirigera les eaux de ruissellement et d'infiltration vers le point bas du site, en direction du bassin de régulation, lui-même connecté au réseau pluvial communal rue du Vignier.

La collecte et l'évacuation des eaux organiques se feront également par l'intermédiaire d'un réseau de drainage enterré. Ce système de drainage sera mis en place sous les allées du cimetière, à une profondeur d'environ 2,00 m. Cette profondeur correspond au point le plus bas des caveaux à deux niveaux (caveaux 4 places).

Lors de la construction des caveaux, des tuyaux d'évacuation seront installés pour relier les orifices de sortie situés au fond des caveaux, aux drains se trouvant immédiatement en face. De cette manière, les eaux organiques s'écouleront directement dans les drains.

L'ensemble des drains sera relié à un collecteur situé sous l'allée principale, qui se déversera dans le réseau communal d'eaux usées situé rue du Vignier.

Pour prendre en compte la durée de rotation des corps, la commune fait le choix de maintenir les tombes pleines terre dans l'ancien cimetière et privilégiera le nouveau cimetière pour y implanter des caveaux.

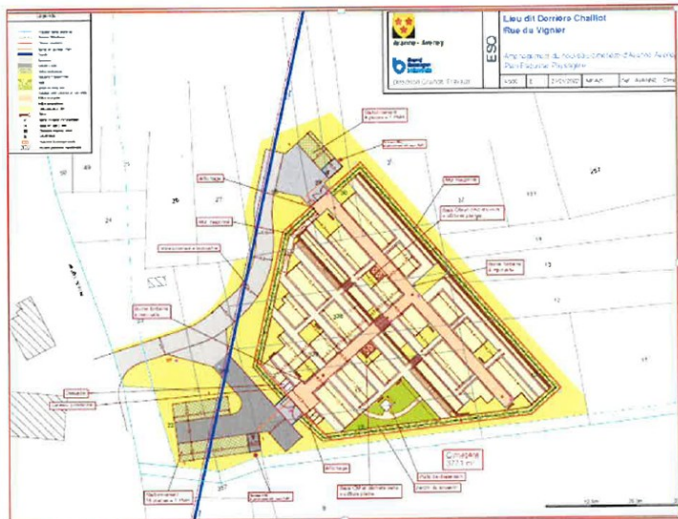
##### 1.2.2. Les aires de stationnement

A l'ouest (en partie basse) et au nord (en partie haute), deux parkings de 16 et 5 places seront aménagés, avec une place réservée au PMR pour chacun.

Les stationnements non-PMR seront revêtus de matériaux perméables (terre végétale, chaussées en stabilisé, dalles alvéolaires) de manière à perturber le moins possible l'hydrologie du site et seront bordés d'arbres. Dans un premier temps, une voie de circulation provisoire sera aménagée pour relier le cimetière à la Rue du Vignier. Elle sera par la suite aménagée dans sa forme définitive lorsque les projets communaux de salle polyvalente et de gymnase seront engagés.

Pour sa bonne intégration dans le site, une attention particulière sera portée sur la qualité paysagère de la future voie, avec la plantation de nombreux arbres d'alignement.

Le coût de l'opération est estimé à 1,5M €.



### 1.2.3. Nature des travaux à réaliser

Cette opération nécessitera les types de travaux suivants :

- défrichage,
- terrassements généraux et mises à niveau,
- pose d'un réseau de drainage des eaux pluviales souterraines et de ruissellement,
- pose d'un réseau de drainage des eaux organiques,
- pose d'un réseau d'eau potable et d'un réseau d'éclairage public,
- réalisation de plateformes adaptées aux sépultures et d'allées de circulation,
- réalisation d'escaliers et de maçonneries (avec mur de séparation entre les parties hautes et basses du cimetière),
- aménagements d'espaces funéraires mis à disposition de la commune : emplacements pour les tombes, caveaux, espaces cinéraires, puits de dispersion,
- création d'un ossuaire et d'un caveau provisoire double,
- pose de portails et d'une clôture périphérique,
- aménagements paysagers : plantation d'arbres, de pelouses et d'une haie périphérique,
- pose de mobiliers : bancs, potelets, corbeilles, panneau d'information....

## 2 - LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DU PROJET

### 2.1. Les enjeux

#### 2.1.1. Une commune péri-urbaine en développement

Avanne-Aveney, qui compte 2 258 habitants est membre de la communauté urbaine « Grand Besançon Métropole ». Il s'agit d'une commune péri-urbaine localisée au sud-ouest de Besançon, dont elle est limitrophe.

Liée à la dépendance économique de la ville centre (emplois, commerces), elle subit une pression foncière manifeste sur les dernières zones urbanisables et présente les caractéristiques et un fonctionnement social qui tendent à se rapprocher d'une population de type urbain.

Située au cœur de l'agglomération bisontine, elle dispose d'un très bon niveau d'équipements et de services et bénéficie de la proximité des grands pôles d'emploi de l'agglomération. Elle accueille notamment, un établissement d'hébergement pour personnes âgées

dépendantes, ainsi qu'un centre de séjour longue durée et un crématorium en cours d'agrandissement.

Il s'agit d'une commune dite « périphérique », au sens de l'armature urbaine du SCOT de l'agglomération bisontine, approuvé le 14 décembre 2011. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en 2018, s'appuie sur la perspective que la commune puisse accueillir une partie de la croissance démographique de l'agglomération et se dote en conséquence des équipements et services adaptés.

#### 2.1.2. Un cimetière existant saturé

La commune dispose actuellement d'un cimetière ancien situé au centre du village, à l'angle de la rue de l'Église et de la rue des Cerisiers. Cet ancien équipement probablement aménagé en 1831, en même temps que l'église, arrive à saturation. Son emplacement à l'intersection de 3 voies en secteur urbanisé ne permet pas son extension. En outre, la gestion des concessions funéraires qui varie d'une durée de 30 à 50 ans, voire pour certaines, perpétuelle, limite les possibilités de renouvellement des espaces.

### 2.2. Les objectifs

#### 2.2.1. Répondre à une obligation légale en matière d'inhumation

Aux termes des dispositions de l'article L.2223-2 du code général des collectivités territoriales,

« Le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année.

Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes ».

Le cimetière existant ne permet plus à la commune de faire face à ses obligations en termes d'inhumations, telles que prévues par la loi. En pratique, il reste aujourd'hui 7 places de columbarium et 2 cavurnes disponibles au niveau du cimetière bas, et 2 caveaux et 5 emplacements « pleine-terre » au niveau du cimetière haut. Au vu du nombre de plus en plus restreint d'emplacements, une procédure de reprise de concessions en état d'abandon a été menée à son terme. Elle concerne 21 tombes. Le puits de dispersion existant est aujourd'hui saturé.

#### 2.2.2. Créer un équipement adapté aux besoins sur les 50-60 prochaines années

La capacité du nouvel équipement permettra l'accueil d'environ 370 tombes et caveaux, ainsi que de 150 cavurnes, correspondant à une occupation des concessions pour les 50 à 60 prochaines années.

Le dimensionnement du nouvel équipement tient compte d'une étude de besoin réalisée par le CAUE (complétée en 2021). D'après les données obtenues sur la période 2014 - 2021, le nombre d'inhumations annuelles dans la commune est en moyenne de 8,62. Le nombre de crémation est de 3,62 par an. Avanne-Aveney accueille sur son territoire un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'une capacité de 179 lits, d'un centre de séjour longue durée d'une capacité de 91 lits, auxquels, s'ajoutent 10 places d'accueil temporaire, ainsi qu'un crématorium en cours d'agrandissement.

Les personnes décédées ou incinérées dans ces établissements ont la possibilité de se faire inhumer au cimetière d'Avanne-Aveney, ce qui a pour incidence d'augmenter les besoins d'accueil du cimetière.

## 3 - LE CHOIX DU SITE RETENU

Grand Besançon Métropole s'est conformé au PLU communal approuvé le 24 mai 2018, pour établir le projet de cimetière soumis à enquête. La commune d'Avanne-Aveney a réfléchi à la création d'un nouveau cimetière dès 2011. Ce projet a, dès l'origine, été intégré à une réflexion plus globale portant sur la création de nouveaux équipements communaux sur le territoire. La commune a dans ce contexte, pris le parti de réunir, sur un même site trois fonctionnalités complémentaires, afin de mutualiser les équipements et d'en optimiser la gestion :

- un complexe polyvalent,
- une possibilité d'extension ultérieure vers un gymnase,
- un nouveau cimetière communal pour offrir une solution alternative au cimetière existant,
- des parkings, une voirie d'accès et des modalités de gardiennage partagé.

Un premier site localisé à l'entrée de la commune, positionné à l'arrière du lotissement situé Rue de la Courbe Roye et desservi depuis la Rue des Cerisiers a été retenu.

Cette implantation nécessitait une adaptation ponctuelle du plan d'occupation des sols en vigueur.

En 2013, parallèlement à cette réflexion, il est apparu nécessaire de mettre en conformité le POS en vigueur avec le SCOT du Grand Besançon et la loi Grenelle.

Le conseil municipal d'Avanne-Aveney a donc décidé d'engager la procédure de révision de son plan d'occupation des sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette révision générale a été l'occasion de repenser le développement et l'aménagement du territoire dans son ensemble. La création et la localisation des nouveaux équipements collectifs d'intérêt général (salle polyvalente, cimetière, gymnase) se sont inscrites dans ce nouveau contexte.

Dans cette perspective plus globale, une nouvelle localisation des équipements publics en lien avec un projet de développement du secteur dit « du Vignier » s'est imposée. Le nouveau site dédié aux équipements publics, situé « Chemin du Vignier » au lieudit « Derrière Chaillot » a fait l'objet d'un classement en zone **1AUEq** du PLU communal. Cette zone de 2,20 hectares a fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation au PLU communal dite « zone de Chaillot ».

#### 4 – LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

« Grand Besançon Métropole » détient au titre de ses statuts, la compétence obligatoire « **Création, extension et translation de cimetière** », depuis le 1er janvier 2019.

Les modalités d'exercice de cette compétence partagée entre les communes et l'intercommunalité ont été précisées par une délibération du conseil communautaire du 30 janvier 2020.

Aux termes de cette délibération, la notion de **création de cimetière** s'applique : « **aux opérations de création d'un cimetière sur un site non contigu à l'existant** ».

En pratique, l'initiative d'aménager un nouveau cimetière appartient aux communes qui en font la demande à la Communauté Urbaine, GBM décide ensuite de l'éligibilité des projets sollicités.

Dans ce contexte, GBM a par délibération du 30 juin 2020, expressément acté le principe de poursuivre le projet de création du

cimetière envisagé par la commune d'Avanne-Aveney.

Par délibération du 07 octobre 2021, le conseil communautaire a validé le projet finalisé et ses modalités de réalisation. Compte tenu de la nécessité d'exproprier et du caractère urgent de la réalisation de l'opération, il a, dès lors, autorisé Mme la Présidente à lancer toutes les démarches utiles visant à obtenir :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du cimetière et des acquisitions utiles à sa réalisation,
- la déclaration de cessibilité des biens indispensables à la réalisation du projet,
- le constat d'urgence à prendre possession des biens expropriés.

Par suite, Monsieur le Préfet du Doubs, saisi par Madame la présidente le 07/02/2022, a par arrêté n°DCICT-BCEEP6 2024-03-06-001, prononcé l'ouverture d'une enquête publique unique et d'une enquête parcellaire nécessaire à obtenir :

- l'autorisation préfectorale de créer le cimetière,
- la déclaration d'utilité publique du projet et des acquisitions utiles à sa réalisation,
- la déclaration de cessibilité des biens indispensables à sa réalisation.

Cette enquête (publique et parcellaire) s'est déroulée du 10 avril au 15 mai 2024 inclus.

A l'issue de l'enquête, Mr CERF, commissaire enquêteur a conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement consigné dans un procès-verbal de synthèse du 23 mai 2024, les observations formulées par le public et fait part de ses remarques.

Cette enquête a suscité une participation du public restreinte, soit 13 observations émises par voie écrite et numérique dont un collectif :

- 6 observations sur le registre papier unique,
- 7 observations sur le registre dématérialisé dont un collectif,
- 0 correspondance adressée au commissaire enquêteur,
- 5 personnes qui se sont présentées pour consulter le dossier en Mairie.

Les observations et remarques émises lors de cette enquête ont principalement porté sur les sujets suivants :

- désaccord sur le choix et les caractéristiques du site retenu,
- problèmes de sol et d'hydrogéologie,
- configuration du projet par rapport au schéma prévu par l'orientation d'aménagement et de programmation, (OAP) du PLU,
- impacts environnementaux du projet et l'insuffisance des études,
- impact du projet sur la zone humide située de l'autre côté du vallon,
- refus de céder les parcelles utiles au projet,
- proposition d'alternative,
- prix des terrains et les possibilités d'échanges de terrains,
- desserte des parcelles riveraines,
- proximité d'équipements incompatibles avec un cimetière (salle polyvalente et gymnase),

- surdimensionnement du projet.

La communauté urbaine a produit un mémoire en réponse aux questions soulevées par Monsieur le commissaire enquêteur dans son procès-verbal de synthèse par courrier et par mail du 05 juin 2024. Suite à ces échanges, Monsieur CERF a établi son rapport et a rendu ses conclusions motivées sur l'enquête le 24 juin 2024.

Il a émis :

- un avis favorable sans réserve sur la déclaration d'utilité publique du projet,
- un avis favorable avec une recommandation visant à poursuivre les discussions avec les propriétaires, avant de recourir à l'expropriation, sur la déclaration de cessibilité des biens utiles à l'opération,
- un avis favorable assorti de **cinq réserves** sur la délivrance de l'autorisation de création d'un nouveau cimetière ; il s'agit des réserves suivantes :

- exécuter les mesures d'évitement concernant l'usage de produits sanitaires et la totalité des mesures de réduction concernant la faune, la flore, proposées par Science Environnement dans le diagnostic environnemental de produits phytosanitaires (pièce H du dossier d'enquête),

- compenser sur l'emprise du projet, la destruction de la zone humide d'environ 30<sup>2</sup> située en limite sud du projet et identifiée dans le diagnostic environnemental,

- mettre en place des mesures spécifiques prescrites par l'hydrogéologie (pièces G1 et G2 du dossier) à savoir, la réalisation d'un réseau de gestion des eaux de ruissellement du bassin versant naturellement interceptée et d'une gestion des eaux pluviales internes au cimetière pour le drainage et la gestion des eaux pluviales et des eaux organiques,

- réaliser et utiliser exclusivement des caveaux sur ce nouveau cimetière,

- réaliser conformément à l'engagement du maître d'ouvrage, un chemin carrossable périphérique autour du cimetière à l'est et au sud pour desservir les parcelles restantes après réalisation du projet.

Considérant ces avis, le conseil communautaire a par délibération du 14 novembre 2024 validé les mesures et engagements pris par GBM pour lever les réserves émises par le commissaire-enquêteur.

Il s'est aussi, conformément à l'article L.121-1 du code de l'environnement, prononcé sur l'intérêt général du projet.

## **5. L'INFORMATION DU PUBLIC, DES PROPRIETAIRES ET RIVERAINS**

Le public a été informé en amont du projet et durant l'élaboration du projet selon les modalités qui suivent :

- information générale de la population à l'occasion de l'élaboration du PLU du 24/05/2018, (localisation de la création de la zone 1AUEq dédiée aux équipements d'intérêt collectif notamment, dont le cimetière),
- information générale de la population à l'occasion de l'enquête publique du PLU,
- réunion des propriétaires de la zone 1AUEq le 16/10/2018 organisée par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL Doubs Bourgogne Franche-Comté) : projet du nouveau

cimetière et de la salle polyvalente (prévue en zone 1AUEq du PLU),

- rencontres des propriétaires en formats individuel et collectif, (communes, services GBM, bureaux d'études),
- rencontre des riverains.
- affichage et mise sur le site internet communal des délibérations,
- reproduction des délibérations communales dans le bulletin municipal : (Bulletins municipaux d'août 2018, d'août 2019, d'août 2021).

## **6 - UTILITÉ PUBLIQUE DE L'OPÉRATION**

### **6.1. Motifs justifiant de l'utilité publique du projet**

#### **6.1.1. Un besoin avéré**

Le projet répond à un besoin communal imminent, en matière d'inhumations sur le territoire communal. Il vise à garantir la continuité du service public funéraire. Le cimetière existant arrive à saturation. La durée des anciennes concessions pour certaines perpétuelles, limite les possibilités de renouvellement des espaces dans le cimetière actuel.

La capacité du nouvel équipement proposé tient notamment compte des données démographiques, de l'évolution du nombre d'inhumations et de dépôts de cendres sur le territoire, du développement attendu de la commune, du vieillissement de la population ainsi que de la présence d'un EPHAD et d'un crématorium sur le territoire communal.

Il répond à l'obligation légale faite aux communes de disposer :

- d'un terrain consacré à l'inhumation des morts, cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année,
- d'un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprenant un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes.

#### **6.1.2. Une atteinte limitée à l'environnement**

Le projet de cimetière n'est pas soumis à étude environnementale au titre du code de l'environnement.

Un diagnostic de présence ou d'absence de zones humides, complété d'un inventaire floristique et faunistique ont néanmoins été réalisés.

La présence d'une zone humide de 30 m<sup>2</sup> en limite sud du projet fait l'objet d'une étude plus approfondie, actuellement en cours.

Dès à présent, des mesures de compensation sont programmées : l'espèce végétale hygrophile identifiée dans cette zone humide (*pulicaire dysentérique*) sera implantée dans le bassin d'infiltration prévu au point bas du projet (à proximité du parking).

En outre, la surface offerte au développement des végétaux sera à minima doublée par rapport à la surface actuelle, conformément au SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027, (disposition n°6B-03).

Les périodes de travaux seront adaptées afin de tenir compte des phases de reproduction.

# INFOS MUNICIPALES

En outre, une haie paysagère périphérique et la plantation d'une trentaine d'arbres sont prévues.

Le projet de cimetière a par ailleurs fait l'objet de deux études hydrogéologiques successives réalisées par le cabinet REILÉ - Etudes Conseils Aménagements - 7 rue Paul Dubourg - 25720 Beure, en 2016 et en 2023.

Ces études concluent à l'absence de nappe superficielle permanente ou temporaire sur le site. Elles évoquent en revanche, des risques temporaires de saturation des sols en eau en cas de pluie, due à la faible capacité d'infiltration du sol marneux et préconise les mesures à mettre en œuvre pour gérer les eaux superficielles et les eaux organiques.

Cette situation a justifié la mise en place de dispositifs spécifiques pour gérer les eaux de ruissellement et les eaux organiques.

Le projet n'impacte ou n'est concerné par aucun périmètre de protection réglementaire à vocation environnementale ou patrimoniale, (Arrêté de protection de biotope, ZNIEFF, Natura 2000, monuments historiques, sites inscrits, captage d'eau potable, périmètre des servitudes instaurées par le PPRI).

Il prend en compte les contraintes liées à la présence de la canalisation d'eau potable FEEDER.

Le futur cimetière sera situé à plus de 35 mètres de la maison d'habitation la plus proche, dont il sera séparé par l'aire de stationnement à créer, des aménagements paysagers, ainsi que par un cheminement piéton. Il ne sera pas, de par sa nature, source de nuisances pour le voisinage. Les usagers du cimetière pourront stationner sur les aires de stationnement dédiées à l'équipement.

Enfin, le site d'aménagement se trouve en aval de la zone humide située sur le versant opposé, de l'autre côté de la rue du Vallon. De ce fait, la construction du cimetière ne modifiera que très marginalement le fonctionnement hydrologique de cette zone.

Considérant que le conseil communautaire a par délibération du 14 novembre 2024 levé les réserves émises par le commissaire enquêteur dans ses conclusions d'enquête et qu'il a notamment confirmé son engagement de prendre toutes les mesures utiles à limiter, réduire ou compenser les atteintes à l'environnement, recommandées dans le diagnostic environnemental, (cf. délibération du 14 novembre 2024).

Considérant que le projet ne portera pas une atteinte excessive à l'environnement, à la propriété privée et au voisinage et que le conseil communautaire s'est, à ce titre, prononcé favorablement sur l'intérêt général de l'opération par délibération du 14 novembre 2024,

**Au regard de l'ensemble des motifs et des considérants ci-dessus évoqués, il apparaît que le projet de création d'un nouveau cimetière sur le territoire présente bien un caractère urgent et les caractéristiques d'une opération d'utilité publique.**

Le bordereau de prix et le Devis Quantitatif Estimatif sont divisés en deux parties pour respecter cette distinction de financeur.

Répartition		Total
GBM	24.01%	344 434.83 € TTC
Commune	75.99%	1 128091.47€ TTC
TOTAL		1 472 526.30€ TTC
Subvention	DETR (à confirmer)	222 605.47 €

La situation financière est établie au 03 avril 2026, alors que des marchés sont en cours d'attributions.

Les montants ci-dessous répondent à la totalité de l'aménagement de la zone.

Le pouvoir adjudicateur sera attentif à l'optimisation des déplacements et souhaite que le titulaire utilise les modes de transports les moins polluants.

Dans le cas de recours à une prestation externe de livraison ou à la location de véhicules pour l'exécution des prestations objet du présent marché, le titulaire s'engage à ce que les véhicules utilisés respectent les prescriptions décrites ci-dessus.

Lieu(x) d'exécution : Rue du Vignier, 25720 AVANNE-AVENEY

Le marché pour l'acquisition des caveaux s'exécute dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Commune d'Avanne-Aveney
- Grand Besançon Métropole

Type	Nombre de caveaux/cavernes	Total
Caveau 2 places Superposées	192	384
Caveau 4 places (2x2)	65	260
Caveau 2 places superposées "forte corpulence"	6	12
Caveau d'attente	2	2
Ossuaire	1	1
Caverne	36	36
Soit	302 Emplacements	695 places



Le montant de la fourniture est estimé à 240 000€

Une liste d'achats de concession est ouverte en mairie pour les habitants d'Avanne-Aveney selon le règlement intérieur.

## LOGEMENTS SOCIAUX : LA MAIRIE À LA POINTE

La mairie d'Avanne-Aveney est reconnue par GBM comme point d'accueil de niveau 3, le plus élevé, pour l'information des demandeurs de logements sociaux.

GBM s'est en effet paré d'un réseau tissé en périphérie de la Ville pour rendre plus efficace la réponse aux demandeurs.

Les relais locaux d'information et d'accueil des demandeurs de logement social doivent être en capacité de fournir des informations générales et d'orienter les demandeurs vers les lieux « labellisés » SAID « Services d'Accueil et d'Information des Demandeurs ».

Ils offrent un service minimum aux demandeurs sur la constitution d'une demande de logement social. La plus-value de la mairie d'Avanne Aveney est sa labellisation « Aidants Connect », permettant aux personnes dépourvues de moyens ou de connaissances informatiques de répondre aux procédures dématérialisées.

Si vous avez des connaissances dans le besoin, n'hésitez pas à les envoyer vers le guichet de la mairie.



**Si je ne peux pas faire ma demande en ligne, je fais une demande papier :**

<p><b>Loge.GBM</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 102 rue de Chalezeule</li> <li>• 7 avenue de l'Île-de-France</li> <li>Tél. 03 81 41 42 43</li> </ul>	<p><b>Habitat 25</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 rue Loucheur</li> <li>• 3 rue Louis Garnier</li> <li>Tél. 03 81 82 78 27</li> </ul>
<p><b>Néolia</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 33 rue du 60<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</li> <li>• 95 rue des Cras</li> <li>• 8 rue du Luxembourg</li> <li>Tél. 03 81 99 19 00</li> </ul>	<p><b>Action Logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 26 rue Xavier Marmier</li> <li>Tél. 03 81 99 19 00</li> </ul>
<p><b>Grand Besançon Métropole</b></p> <p>Direction Habitat, Logement et Accueil gens du voyage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 rue Gabriel Plançon</li> <li>Tél. 03 81 87 88 90</li> </ul>	

Direction Communication Grand Besançon Métropole IMPRIMERIE\* Imp



## SUIVI DES CHANTIERS

### Sécurisation des falaises de la Côte de Planoise

Le diagnostic a été présenté au public concerné par le risque éboulement de la Côte de Planoise (habitants de la Grande rue) lors d'une réunion le 3 septembre dernier. La société Géolithe a exposé ses tableaux d'évaluation du risque, en trois secteurs (ouest/centre/est) et a mis en avant les algorithmes de trajectométrie pour une démonstration graphique de cette évaluation.

Située en zone Natura 2000, la Côte de Planoise a été l'objet d'une étude d'incidence sur l'environnement, conformément aux dispositions de l'article L.414-4 du code de l'environnement. L'arrêté préfectoral du 17/03/2026 reprend les principales prescriptions de réduction d'impacts, il est affiché en mairie.

Ensuite, le dossier de consultation des entreprises a été rédigé par notre maître d'œuvre, la société Géolithe. Le choix de l'entreprise est en cours et le dossier de subvention (Fonds de prévention des risques naturels majeurs) est simultanément instruit par les services de l'Etat.

En tout état de cause, les travaux ne pourront pas commencer avant le 1<sup>er</sup> septembre afin de limiter leur impact écologique, en particulier sur la faune des falaises.

### Le crématorium va s'agrandir

Une demande de permis de construire a été déposée par OGF en mairie pour une extension du crématorium. Le permis a été accordé le 7 février dernier sur avis de l'ensemble des autorités concernées, notamment celui de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne Franche Comté.

L'objectif du projet est d'améliorer l'accueil du public et l'espace technique du personnel. Ainsi, le projet prévoit :

L'agrandissement de la salle de cérémonie : elle passera de 60 à 130 places.

La création d'une salle de convivialité de 50 m<sup>2</sup>.

La création de locaux techniques

Une salle de pause pour le personnel

Il sera également possible de suivre les cérémonies depuis l'extérieur.



La surface totale sera augmentée de 180 m<sup>2</sup>, passant de 259 à 439 m<sup>2</sup>. Les dernières normes RE 2020 seront évidemment respectées.

Il n'est pas vain de rappeler que la compétence cimetièrre et crématorium relève du Grand Besançon Métropole. Le secteur fait l'objet de toutes les attentions. Il combine une pratique croissante depuis 10 ans et la rareté des sites. En effet, en 2015, 35% des obsèques ont concerné les crématoriums pour 46 % en 2025. Or, l'équipement suit moins vite : seulement quatre sites pour la Franche-Comté (Avanne-Aveney, Besançon Saint-Claude, Dole et Lons Le Saunier) et un projet de création à Vesoul. Les crématoriums sont gérés soit en régie directe par la collectivité, soit par délégation de service comme à Avanne-Aveney avec OGF.

## OUI OU NON ?

### Faut-il faire une déclaration en cas de perte ou de vol du livret de famille ?

NON, il n'est pas obligatoire de faire une déclaration en cas de perte ou de vol du livret de famille.

Toutefois, pour limiter les cas de fraude, il est fortement recommandé d'en faire la déclaration en vous rendant au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Un récépissé vous sera remis.

### Le changement de prénom est-il acquis sur simple demande ?



NON. La demande de changement de prénom doit avoir un **intérêt légitime**.

Exemples :

- votre prénom ou la jonction entre votre nom et prénom est ridicule ou vous porte préjudice
- les autres personnes (parents, frères, sœurs, employeurs, collègues) vous appellent par un prénom autre que votre prénom d'origine.

La demande de changement de prénom **ne doit pas être contraire à l'intérêt de l'enfant** ou aux **droits d'autres personnes à voir protéger leur nom de famille**. Tout prénom inscrit dans l'acte de naissance **peut être choisi comme prénom usuel, quel que soit son ordre**.

Si l'officier de l'état civil estime que votre demande de changement de prénom n'a pas d'intérêt légitime, il doit saisir le procureur de la République. Celui-ci peut accepter ou refuser votre demande de changement de prénom. En cas de décision de refus, vous pouvez faire un recours auprès du [juge aux affaires familiales](#).

### Une association doit-elle faire une déclaration après chaque assemblée générale ?

NON. En principe, il n'y a pas de déclaration à effectuer en préfecture à la suite de chaque assemblée générale. Toutefois, les modifications suivantes doivent être déclarées dans les 3 mois qui suivent l'assemblée générale :

- Modification du nom ou de l'objet de l'association
- Modification de l'adresse du siège et/ou de l'adresse de gestion
- Désignation de nouveaux dirigeants
- Modification des statuts
- Ouverture ou fermeture du lieu ou d'un des lieux où l'association exerce son activité



Acquisition ou transfert volontaire à autrui (à titre gratuit ou onéreux) de la propriété d'un bien (par exemple, locaux consacrés à l'administration et à l'accomplissement de l'activité)

La déclaration peut s'effectuer en ligne ou par courrier à la préfecture. Quand l'assemblée générale a décidé d'un changement de nom, d'objet ou d'adresse du siège social, les dirigeants peuvent demander la publication de ces modifications, au JOAFE (journal officiel des associations et fondations d'entreprises), lors de leur déclaration en préfecture.

### Mon voisin a-t-il le droit de laisser une entreprise faire du bruit chez lui ?

OUI. Sous condition de respecter les créneaux de nuisance autorisés par l'arrêté préfectoral de 2005, soit : tous les jours de la semaine de 7h à 12h30 et de 13h30 à 20h, sauf le dimanche et les jours fériés. En-dehors de ces créneaux, des dérogations sont possibles sur décision du maire.

### J'ai une autorisation d'urbanisme mais je ne prévois pas d'engager les travaux immédiatement. Dois-je afficher l'autorisation dès réception ?

OUI. Vous devez afficher l'arrêté d'autorisation d'urbanisme ou la décision de non-opposition dès sa notification. Le panneau doit être affiché sans interruption et rester en place pendant toute la durée des travaux. Pour les travaux de courte durée, le panneau doit être affiché sans interruption pendant 2 mois, même s'ils durent moins longtemps. Ceci doit permettre le droit de recours des tiers. En l'absence d'affichage, le délai de recours est allongé : il passe à 6 mois après l'achèvement des travaux.

# LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF D'AVANNE - AVENEY - CDPAA

Installé en 2021, le CDPAA est une instance de démocratie participative qui permet aux élus de connaître l'avis des citoyens volontaires membres du CDP sur des projets d'intérêt communal et/ou communautaire. A ceux-ci, d'interroger les élus sur des questions d'intérêt général qui les préoccupent et de leur faire des propositions.

Le CDPAA n'ayant qu'un caractère consultatif, le conseil municipal n'est pas dessaisi de son pouvoir de décision.

Il se réunit une fois par trimestre.

Groupe d'échange d'idées entre citoyens volontaires, le CDPAA permet des débats ouverts entre ses membres et favorise l'émergence d'une réflexion collective et parfois d'une pensée consensuelle et éclairée sur les sujets d'intérêt général qu'il aborde. Force de propositions, le CDP suggère des évolutions pour améliorer la qualité de vie et impulser une dynamique. Il enrichit la connaissance des élus sur les réalités vécues par les habitants. Cette élaboration commune en amont permet une grande fluidité et une approche opérationnelle lors des réunions avec les membres du conseil municipal, sur la base d'un ordre du jour proposé par les citoyens et validé par le maire.

C'est ainsi qu'au dernier mandat une vingtaine de rencontres ont eu lieu avec les élus.

Les échanges ont porté sur :

- la communication entre les élus et la population, en utilisant mieux tous les canaux possibles ;
- les mobilités : continuité des parcours cyclables, stationnement des vélos, protection des piétons, la signalétique. Des projets non aboutis tels que le « chemin des écoliers » et de navette électrique, régulation de la circulation des véhicules à moteur ;
- la valorisation du patrimoine : restauration de l'église, sauvegarde non aboutie du lavoir, entretien des berges du canal par VNF ;
- les bâtiments communaux : extension du restaurant scolaire, parking de la salle d'Aveney ;
- les circuits courts : le marché hebdomadaire et le Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- la biodiversité et les énergies renouvelables : extinction nocturne de l'éclairage public, sensibilisation à la production photovoltaïque, participation à la concertation nationale sur les zones prioritaires ;
- les espaces naturels : lutte contre les déchets et les inscriptions sauvages, opérations de nettoyage, promotion du chemin botanique sylvestre, traitement des boues de curage du Doubs et du canal par VNF ;
- l'urbanisme : la réflexion sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), l'aménagement du quartier « griottes-bigarreux » et la desserte des nouveaux lotissements ;
- la culture : l'implantation et le suivi des « boîtes à livres » ;
- l'action sociale : attribution de logement et d'aides diverses.

En plus d'émettre des avis demandés par le conseil municipal sur la construction du nouveau cimetière et le projet de salle polyvalente.

Son caractère souple permet d'accueillir de nouveaux membres, encore faut-il que ces nouveaux membres restent. Le CDPAA est renouvelé dans son intégralité avec ce nouveau mandat. Il doit semble-t-il améliorer ses méthodes d'échanges tant en interne que faire savoir précisément à la municipalité comment le CDP communique avec la population.

Une première limite : le faible nombre de citoyens participants et plus encore de citoyennes participantes qui limite la richesse des points de vue partagés et des questions soulevées en son sein.

- Les méthodes de travail ou de prise de décisions entre membres du CDPAA n'ont pas toujours été optimales. L'accès à l'espace partagé hébergé par le prestataire informatique de la commune reste difficile (problème de mot de passe collectif notamment). Cela constitue des pistes d'amélioration.

- Le travail du CDPAA est peu connu de la population. Ses membres en sont en partie responsables puisqu'ils ne se sont saisis qu'en de très rares occasions de la possibilité offerte de proposer des articles dans le bulletin municipal. Pourtant les bulletins d'informations municipales paraissent à fréquence constante : avril, août et décembre. Mais le fait que les comptes rendus des rencontres trimestrielles entre le CDPAA et les élus ne soient pas publiés, notamment sur le site web de la commune, est également un frein. Cette méconnaissance n'incite pas d'autres citoyens à le rejoindre ou à le solliciter.

- Les questions portées par le CDPAA sont peu ou mal connues de l'ensemble du Conseil municipal : Tout d'abord parce que les élus qui participent aux rencontres avec les membres du CDPAA, pourtant annoncées longtemps à l'avance, sont peu nombreux. Ensuite parce que les comptes rendus rédigés par un membre du CDPAA et validés par Mme le Maire ne sont pas diffusés à l'ensemble des élus. Même chose pour les notes qui sont produites en amont.

- Lorsque les problématiques abordées sont complexes, le CDPAA ne trouve pas toujours en son sein les compétences techniques pour les étudier. Dans ce cas, l'absence aux côtés des citoyens volontaires d'un élu relais et/ou de techniciens de la commune ou de Grand Besançon Métropole (GBM) pour les questions qui relèvent de sa compétence est préjudiciable à la qualité du travail du CDPAA.

- Lorsqu'un dossier est particulièrement abouti, comme ce fût le cas pour le projet de navette électrique porté en début de mandat par les membres du CDPAA de l'époque, l'insuffisance de portage politique ne permet pas d'aboutir vu la réponse de GBM.

- A contrario, le portage de la journée « nettoyage du village » par un duo membre dédié du CDPAA/élue a permis un relatif succès de l'opération, il est vrai moins technique et circonscrite au périmètre communal.

- Enfin, alors que nombre de compétences structurantes sont désormais du ressort de GBM, il ne nous semble pas que l'appropriation par le conseil municipal des dossiers communautaires qui impactent le quotidien des citoyens d'Avanne-Aveney soit optimale. Nous le ressentons dès lors que certaines des problématiques dont le CDPAA s'empare nécessitent une concertation avec les services ou les élus de GBM.

Toutes ces limites participent à la démission constatée de membres passés du CDPAA par lassitude induite.

Certains dossiers en cours (projet de salle polyvalente, mobilités, alimentation de proximité notamment) justifient à eux seuls que le CDPAA perdure. D'autres tels que la maîtrise de la ressource en eau, le développement des énergies renouvelables au niveau communal par exemple, pourraient s'y ajouter.

Le CDPAA souhaiterait qu'il évolue d'une instance strictement consultative en une instance de concertation, proactive et constructive.

Le CDPAA ne serait bien entendu pas doté d'un pouvoir décisionnel qui reste de la compétence exclusive du conseil municipal et il resterait toujours placé sous l'autorité du Maire (fixation des ordres du jour sur proposition des membres du CDPAA et validation des comptes rendus avant diffusion).

Afin de renforcer le lien entre l'instance et la municipalité, la création du CDPAA est annoncée dans la délibération N° 2026 – 14 du 20 mars 2026.

Pour les dossiers dont l'intérêt collectif est partagé, un portage conjoint entre un citoyen volontaire et un élu pourrait être mis en place. Autant que de besoin, les compétences techniques nécessaires au portage du dossier seraient apportées. Sur les dossiers les plus complexes, la mise en place de groupes de travail conjoints pourrait être envisagée.

Les moyens de communication sur les travaux du CDPAA seraient renforcés quant à la diffusion des comptes rendus.

Une représentation au sein du CDPAA de tous les quartiers et de toutes les composantes de la population sera recherchée.

**Prochaines réunions du CDPAA : Mardi 30 juin, 29 septembre et 15 décembre 2026.**



### Candidature au CDPAA

Pour être membre du CDPAA : être inscrit sur les listes électorales, résider à Avanne - Aveney et vous devez envoyer un courriel à : [mairie@avanne-aveney.com](mailto:mairie@avanne-aveney.com)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Tél :

Profession :

Adresse :

Email :

## MARCHÉ DE LA COMMUNE



Un nouveau mandat, et le retour du printemps marquent un moment particulier...

Après quelques mois d'hiver un peu plus calmes, le marché du jeudi va retrouver son ambiance aux couleurs des beaux jours, avec la présence des commerçants : Gilles le boucher, Mickael le fromager, Annette la maraichère, Nicolas le boulanger, Nicolas le

food truck pizza et Fabrice le food truck gaufres, Abdou les olives, Franck les saucissons, Cricri avec des poulets rôtis et pour partager un moment de convivialité, Alain pour ses bières artisanales et Saoulé pour ses différents vins.

Sans oublier le retour de la musique un jeudi par mois d'avril à septembre avec Momo et ses différents compagnons de guitare.

Pour valoriser la parité, de nouvelles exploitantes agrandissent le cercle des commerçants. Isabelle nous propose une gamme de produits à base de lait de chèvre, fromage, faisselle, yaourt, panier garni, elle sera présente principalement pendant les vacances scolaires ; Claire et Charline proposent des plants de fleurs sur la période d'avril à juin ; Coline et Clara des plants maraichers et aromatiques.



Dans un tout autre domaine :

Le jeudi 21 mai un stand de la société Keolis présentera les différentes offres de locations de vélos.

En mai un stand d'animations sportives de l'association Gym Form' devrait se tenir, venez découvrir les différentes activités proposées pour vous décider à une inscription à la prochaine rentrée.

Les commerçants sont heureux de vous accueillir chaque jeudi, avec un concert **le 7 mai, 11 juin, 9 juillet, 13 août, et 3 septembre 2026.**



## ALERTE



Des bombonnes de protoxyde d'azote ont été retrouvées sur la commune. Son usage est dangereux et strictement interdit sur la voie publique. Il expose à de graves risques pour la santé et à des sanctions .

Parents et habitants, merci de sensibiliser les jeunes et de signaler tout dépôt de cartouches ou comportements à risques à la mairie ou aux forces de l'ordre.

Protégeons ensemble notre cadre de vie et la santé de tous !



## L'ÉCHINOCOCCOSE ALVÉOLAIRE ?

### QUÉSAKO ?

**Des gestes simples de prévention**

- Se laver les mains après avoir jardiné, touché un animal ou avant de manger
- Emballer et jeter à la poubelle les crottes. Ne pas les composter
- Laver abondamment les fruits et légumes
- Vermifuger votre chien chaque mois avec du praziquantel s'il est à risque (s'il chasse et mange des campagnols)
- Cuire les légumes du jardin. Privilégier tartes et confitures. La congélation ne tue pas les œufs du parasite
- Porter des gants jetables quand vous manipulez un cadavre de renard

Logos: SHU, CNR Ech. nococcoses, AUREA, CHRONO ENVIRONNEMENT, CITS, UNIVERSITÉ FRANCHE-COMTÉ

Chez les hôtes définitifs qui dévorent les rongeurs, la larve se transforme en ver adulte.

Des carnivores, tels que le renard, le chien ou le chat (hôtes définitifs) libèrent dans leurs crottes le parasite sous la forme d'œufs.



Chez l'homme, le développement de la larve peut provoquer l'échinococcose alvéolaire, une maladie rare du foie, lentement évolutive mais mortelle si elle n'est pas traitée. En France, 30 à 40 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année.



# ATTENTION CANICULE



## Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

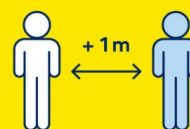
### + Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

## CONDUITE A TENIR EN CE QUI CONCERNE LES ANIMAUX MORTS OU AGONISANT

### Animal agonisant ou mort

L'animal semble souffrir et être sur le point de mourir, ou il est déjà mort

#### EN BORD DE ROUTE

L'animal est un(e)...	Contacteur...
Chevreuil, sanglier, cerf, daim, mouflon, chamois ou isard* (animaux également désignés par le terme « grand gibier »)	La mairie**, le conseil départemental, la direction interdépartementale des routes, ou la société d'autoroute
Espèce protégée (rapaces diurnes et nocturnes, loutre... dont le cadavre en bon état de conservation) ou exotiques (tortue de Floride, raton-laveur, python, perroquet...)	L'Office français de la biodiversité: des analyses pourront être menées dans certains cas (recherche de maladies, empoisonnement...)
Autre espèce, y compris domestique (chien, chat, vache...)	La mairie**, le conseil départemental, la direction interdépartementale des routes, ou la société d'autoroute

\* Possibilité pour l'automobiliste qui a percuté accidentellement l'animal de se l'approprier après avoir contacté le service de police ou de gendarmerie territorialement compétent (art. L.424-9 du Code de l'environnement)

\*\* Le maire est responsable de l'évacuation des animaux morts sur sa commune

Lors d'un signalement pour un cormoran mort, le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité s'est rendu sur la commune d'AVANNE-AVENEY.

Avant leur arrivée, des personnes ont essayé de pousser le cadavre de l'oiseau dans l'eau afin qu'il ne soit plus sur le chemin. Nous voudrions donc rappeler la conduite à tenir lorsque vous trouvez un animal sauvage mort.

Retrouvez à cette adresse le document d'information complet : <https://ofb.gouv.fr/doc/animal-mort-ou-en-detresse-quelle-conduite-tenir>

Ainsi, merci de ne pas jeter d'animaux sauvages (susceptibles d'avoir un risque épidémique ou non) dans l'eau.

Pour contacter le service départemental du Doubs de l'Office Français de la Biodiversité :

[sd25@ofb.gouv.fr](mailto:sd25@ofb.gouv.fr)

03.81.58.39.65

7 clos des Noyers - 25530 VERCEL

#### DANS TOUT AUTRE LIEU

- ▶ Si l'espèce est « chassable », contacter la fédération départementale des chasseurs.
- ▶ Pour toutes les autres espèces de la faune sauvage, contacter l'Office français de la biodiversité.

» Une vigilance particulière doit être apportée si plusieurs individus sont retrouvés morts dans un périmètre restreint, qu'il soit aquatique ou terrestre (risque d'épidémie).

Dans ce cas, contacter l'Office français de la biodiversité, la fédération départementale des chasseurs, ou la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

## MALTRAITANCE ANIMALE : COMPRENDRE, AGIR, PROTÉGER

### L'Arche de Ploum à Torpes : au service du bien-être félin dans notre commune



#### Identification : une obligation légale

En France, la loi impose que tout chat de plus de 7 mois, né après le 1er janvier 2012, soit identifié, qu'il vive en

intérieur ou qu'il sorte.

Cette obligation est inscrite dans l'article L 212-10 du Code rural et de la pêche maritime, qui précise que l'identification permet d'établir clairement si un animal a un propriétaire.

Sans identification, un chat trouvé est considéré comme « sans maître », ce qui complique les recherches et augmente les risques d'abandon invisible.

#### Pourquoi la stérilisation est indispensable

La stérilisation n'est pas seulement un acte de prévention des portées non désirées. Elle joue un rôle majeur dans la santé et la sécurité des chats :

- Limiter la transmission de maladies graves : certaines pathologies comme le sida du chat (FIV) ou la leucose (FeLV) se transmettent lors des accouplements ou des bagarres.

- Réduire les fugues et les risques d'accidents : un mâle non castré peut parcourir plusieurs kilomètres pour rejoindre une femelle en chaleur, augmentant les risques de disparition ou d'accident de la route.

- Protéger les chatons à naître : chez les femelles, la stérilisation évite la transmission de maladies mortelles aux petits pendant la gestation.

- Préserver la biodiversité: en limitant la prolifération féline, on réduit la pression sur la faune sauvage, notamment sur les oiseaux.

#### Les conséquences des dons de chatons « contre bons soins »

Les chatons donnés via les réseaux sociaux ou les plateformes de petites annonces ne sont souvent ni identifiés, ni vaccinés, ni stérilisés.

Rappel : il est interdit de céder — même gratuitement — un chat qui n'est pas identifié.

Ces pratiques contribuent à la surpopulation féline et entraînent un afflux de chats perdus, abandonnés ou issus de portées non maîtrisées dans les associations.

#### L'été approche : un pic d'abandons

Chaque année, les départs en vacances s'accompagnent d'une hausse dramatique des abandons.

Adopter un animal implique pourtant de prendre en charge son alimentation, ses soins vétérinaires, mais aussi de prévoir une solution de garde lors des absences. Un animal n'est pas un objet saisonnier.

#### Idée reçue : « Une chatte doit faire une portée avant d'être stérilisée »

Cette croyance est totalement fautive.

Les vétérinaires et les associations de protection animale s'accordent sur le fait qu'une chatte n'a aucun besoin physiologique ou psychologique d'avoir une portée.

Au contraire :

- La stérilisation précoce réduit les risques de tumeurs mammaires.
- Elle évite les grossesses à répétition, souvent épuisantes pour l'animal.
- Elle contribue à limiter la surpopulation féline, source de souffrance et d'abandons.



**Si vous apercevez un chat errant, blessé ou une chatte avec des petits, contactez au plus**

**vite l'Arche de Ploum : 06 20 18 07 47 ou Isabelle Drezet : 06 89 35 54 66**



**Pour limiter la prolifération du moustique tigre, la suppression des eaux stagnantes reste la meilleure solution :**

- **Vider et ranger les contenants où l'eau peut s'accumuler** sur les balcons, terrasses et jardins (arrosoirs, soucoupes sous les pots de fleurs, seaux, jouets, pneus) ;
- **Vérifier le bon écoulement des eaux pluviales** autour du domicile (gouttières, regards, caniveaux et drainages) ;
- **Couvrir les réservoirs d'eau** (bidons, citernes, bassins et les piscines hors d'usage).

**À propos du moustique tigre :**

Originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre est reconnaissable à ses rayures noires, blanches et contrastées et sa ligne dorsale blanche. De petite taille (en moyenne 5 mm), il pique principalement à l'extérieur des habitations durant la journée. Il se reproduit dans des endroits où l'eau stagne et réside dans un périmètre d'environ 150 mètres autour de ses lieux de reproduction. Cela signifie que le moustique tigre qui pique une personne est très probablement issu de votre propre propriété ou de celles avoisinantes.

Au-delà des piqûres, le moustique tigre peut également transmettre des maladies comme la dengue, le chikungunya et le Zika. Il ne peut transmettre ces maladies qu'après avoir piqué une personne infectée.



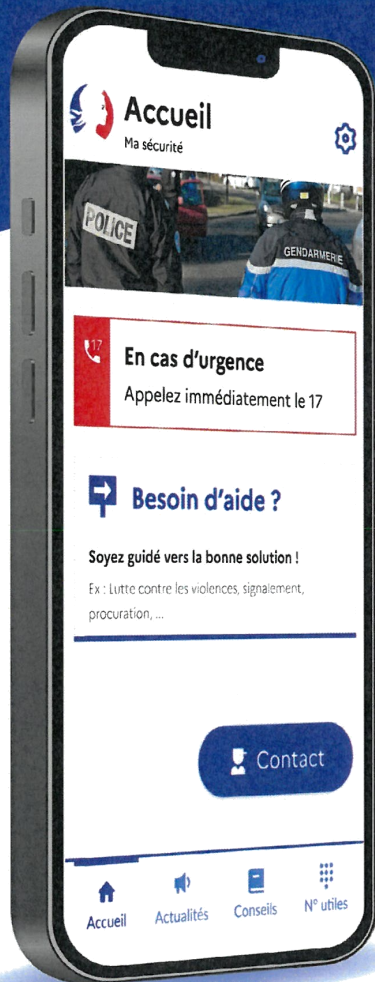
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Ma sécurité

Application grand public



## Au plus près de vous



Infos et  
conseils pratiques



Tchat 24h/24  
avec des policiers  
et gendarmes



Signalement



Écoute et  
accompagnement  
des victimes



POLICE  
NATIONALE



Téléchargez l'application sur  
Google Play Store et Apple Store



Tout citoyen peut parler à un gendarme ou policier H24 pour obtenir des renseignements sur une démarche ( plainte par exemple) et s'informer ( opération tranquillité vacances, sujets liés à la conduite d'un (véhicule...) ).

[www.masecurite.interieur.gouv.fr](http://www.masecurite.interieur.gouv.fr)

# PRÉVENTION

## INFORMATION ÉLU #PRÉSENTPOURLESÉLUS

Commune de : 25036 AVANNE AVENEY



### PRÉVENTION

	P-1	P
Actions de prévention en heures / gendarme	144	94

Période P-1 : 01 / 2024 à 12 / 2024  
Période P : 01 / 2025 à 12 / 2025

### DÉLINQUANCE

Données PN+GN

	P-1	P
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	12	9
Atteintes aux biens	37	22
<i>Dont Combriolages</i>	5	5
<i>Dont Vols liés aux véhicules</i>	7	4
Destructions et dégradations	4	1
<i>Dont dépôt d'ordures ou déchets</i>	0	0

### PRÉSENCE

	P-1	P
Total heures / gendarme sur la commune	2 305	2 419



#RÉPONDREPRÉSENT



### SÉCURITÉ ROUTIÈRE

	P-1	P
Nombre total d'infractions	76	62
<i>Dont infractions stupéfiants-Alcool</i>	4	5
Total Heures de sécurité routière	255	462
Nombre d'accidents corporels	4	0
Nombre de Tués	0	0
Nombre de Blessés	8	0

### INTERVENTION

	P-1	P
Nombre total d'interventions	94	103
<i>Dont différends Violences intrafamiliales</i>	2	2
<i>Dont accidents de circulation routière</i>	8	11
<i>Dont tapages</i>	0	2
<i>Dont divagations</i>	4	3
<i>Dont ivresses publiques et manifestes</i>	1	2



## MANON BOHARD, ULTRA-TRAILEUSE :

### « PRENDRE UN DOSSARD, C'EST SE RETROUVER AVEC SOI-MÊME ».

Manon BOHARD est membre de l'équipe de France de trail long, originaire du Haut-Doubs mais installée à Besançon, où elle est membre de Fort Trail et ambassadrice pour les activités de pleine nature. Depuis 2022-2023, elle plane sur les sommets du trail, régulièrement sur les podiums et toujours dans le top 10. En 2023 : vainqueur sur l'ultra de Madère, championne du monde par équipe, bronze à l'individuel. En 2024, elle remporte la Diagonale des Fous, en 2025 elle gagne la TransMartinique et elle termine 2<sup>ème</sup> sur la Hard Rock 100 aux Etats-Unis, la course d'élites parmi les plus difficiles du monde. Entre deux entraînements, elle a accepté cette interview exclusive qui nous permet de mieux la connaître.



**A la soirée des athlètes, en novembre, tu as annoncé que tu te mettais à 100 % en disponibilité de la pratique sportive. Tu mets entre parenthèses l'auto-entreprise ? Tu es toujours coordinatrice d'un centre de lutte contre l'obésité ?**

En fait, en-dehors de la pratique du sport, j'ai deux activités simultanées : mon activité professionnelle d'origine en tant que diététicienne-nutritionniste que j'exerce en auto-entreprise, et une activité salariée en tant que diététicienne coordinatrice au Réseau

RePPPOP (Réseau de prévention et prise en charge de l'enfant en surpoids et/ou obèse) de Bourgogne Franche-Comté et CSO ( Centre Spécialisé Obésité) pédiatrique du CHRU Jean Minjot. En effet j'ai dû faire des choix et stopper mon activité salariée pour me consacrer à ma carrière sportive tout en gardant mon auto entreprise J'ai mis de côté l'activité salariée parce que les journées ne font que 24 heures et ça devenait difficile d'assumer tout de front. J'ai la chance d'avoir une auto-entreprise qui fonctionne sans faire de publicité, sans courir après la clientèle. Juste avant de partir sur la TransMartinique, j'ai répondu à une demande d'intervention auprès d'un club de trail d'Igny en région parisienne sur la nutrition en course à pied. Ce genre de mission me tient à cœur, ça reste le cœur de ce que j'aime faire, la course à pied en tant que telle, c'est du bonus. Ma vie c'est ça, je fais de la gymnastique de cerveau en permanence !

**Il persiste tout de même un problème de reconnaissance. Ta seule récompense pour ta 2eme place à la Hard Rock 100, une des courses les plus difficiles du circuit, a été une ... affiche ! Les trailers ne vivent pas d'amour et d'eau fraîche ...**

Je ne cours pas pour la reconnaissance mais pour le plaisir, c'est ma passion. C'est une façon de vivre. Tu as raison, la passion a un coût et je dois dire que mon niveau me permet d'avoir un sponsor à 100% derrière moi, qui me soutient. Avec Hoka, le deal est de se retrouver sur les camps d'entraînement, en hiver et en été. C'est une grosse organisation internationale mais je suis avec des sportifs formidables et peu de Français au final : Audrey Tanguy, Ludovic Pommeret, Sylvain Cachard et Thibaut Garrivier. C'est un vrai plaisir de se revoir à chaque fois. Mais si Hoka est mon sponsor et partenaire principal, j'en

ai bien d'autres au niveau national/international tout en gardant des acteurs et partenaires locaux car je suis fière de mes racines et souhaite soutenir la dynamique locale autour du trail à Besançon. For'Trail et ses membres aident énormément au développement du trail et fédèrent historiquement, au-delà de m'aider sur le plan recherche de partenaires et accompagnement logistique/financier.

Pour ce qui est de la reconnaissance, on pratique un sport qui se développe plein pot, même les courses locales font le plein de plus en plus tôt. Le Trail des Forts est complet avant Noël maintenant ! Je trouve ça très bien, pas seulement pour l'aspect hygiène de vie évident, mais aussi pour l'aspect social. Les courses doivent rester populaires et mixtes, on peut échanger en courant avec n'importe qui d'égal à égal autour des valeurs du sport, quel que soit le statut professionnel.

Pour la reconnaissance individuelle, elle arrive évidemment avec les résultats. Les médias s'intéressent aux vainqueurs et de fil en aiguille, on est courtisé. Mais ça me permet de faire des rencontres et des activités sympas. Par exemple, je tiens une rubrique hebdomadaire sur la radio Ici Besançon qui s'appelle « 100% course à pied ». J'y prodigue des conseils pour tous les aspects du trail, au-delà de la nutrition. De tout ça, les coureuses en profitent de plus en plus et c'est tant mieux. Mais, sincèrement, le jour où je ne performe plus, et ça arrivera, ça ne me posera pas de problème. La pratique de la course à pied sera toujours là, elle représentera toujours pour moi un mode de vie et un catalyseur émotionnel.

**Sur la chaine Youtube La Sportive Outdoor, tu indiques que tu as du mal à te projeter sur des entraînements à long terme, en raison de ta vie très dense. Comment est-ce possible de maintenir le niveau sans plan d'entraînement sur plusieurs semaines ?**

La question au départ n'est peut être pas claire mais la projection sur mes entraînements se fait au jour le jour, dans un souci de préserver ma spontanéité, ma forme, limiter ma charge mentale et tout simplement limiter le risque de blessure. Quand on s'entraîne beaucoup et intensément on est souvent sur un fil, surtout en ultra. Mon entraîneur veille à cela et je lui fais confiance même si on reste en lien permanent et on construit ensemble car j'aime comprendre et maîtriser les éléments.

**Les organisateurs de courses savent que les épreuves sont parfois décriées pour leur impact sur l'environnement. Xavier Thévenard a pris position en refusant de prendre l'avion pour se rendre sur les courses. Des idées circulent comme diminuer le nombre de dossards sur l'UTMB et espacer les invitations aux coureurs élites. Qu'en penses-tu ?**

J'adore la nature, les environnements naturels et avec mon métier, j'ai une dimension hédonique sur le cadre de vie. Mais il y a aussi des courses qui me font rêver, j'ai la culture du voyage grâce à mes parents, je veux découvrir des pays. Je n'en suis pas au point de



vouloir m'interdire les voyages mais j'ai des gestes quotidiens : une seule voiture pour deux, je prends le vélo le plus possible. Pour les courses alimentaires, je suis végétarienne depuis l'âge de 6 ans, on a un jardin, je cultive. Je pense faire ma part d'effort avec plaisir et sans contraintes et je réfléchis de manière cohérente à mes saisons, mes voyages et mes trajets selon mes calendriers et mes contraintes liés à mes partenaires. L'environnement c'est clairement un questionnement de tous les instants et une préoccupation première dans ma tête et probablement dans nos générations mais je n'ai jamais été extrémiste pour autant et actuellement en tout cas, vivre dans une cabane et ne plus voyager hors de la France ne colle pas à mes ambitions sportives et mon métier.

**J'aimerais maintenant qu'on essaie de se mettre dans la peau d'une coureuse de ton niveau.**

**1. Il est maintenant de notoriété que le trail long est une affaire de physique autant que de mental. A haut niveau, la prépa mentale est nécessaire. Pourtant, sur la même chaîne tu as dit que tu as longtemps hésité à contacter un psychologue spécialisé pour ta prépa mentale. Pourquoi ?**

J'ai pris le temps de la réflexion par ce que je savais qu'il fallait y consacrer du temps que je n'avais pas, j'étais à fond dans la pratique, sans recul. J'ai fait l'autruche. Et à un moment, j'ai compris que le psychologue du sport n'avait rien à voir avec le préparateur mental. Le psy permet de relativiser, de placer ton sport dans ta vie, il amène à réfléchir sur l'image de soi. Le préparateur mental permet de trouver des techniques de préparation à la course. Mon psychologue du sport est aussi préparateur mental et en effet, plus ma carrière avance, plus parfois j'ai de la pression et des doutes et plus je travaille des spécificités avec la prépa mentale à travers la gestion du stress, la visualisation, les ancrages,... Je l'ai toujours fait. Il fallait juste les préciser et leur donner un nom, une utilisation pour que cela rentre dans des routines et expériences.

**2. Justement, est-ce que tu as une routine d'avant-course ? des gestes de superstition ?**

De façon très étonnante, j'ai un côté superstitieux et les avant-courses ont pu être parfois très compliqués à gérer...comme si je perdais mes moyens et si la chose ( courir ! ) que je fais quasiment le plus (hormis dormir !), j'avais peur d'oublier comment procéder...c'est très étrange mais cela va avec mon histoire. Je doute et perds confiance , il faut me rassurer, la regagner...c'est usant ! Donc les routines d'avant-course pour moi c'est assez important pour rester focus et laisser monter de l'envie et de l'excitation plutôt qu'un stress envahissant. Du coup, hormis les bons principes d'avant-course (soigner le sommeil et l'hydratation, limiter les sollicitations et la charge mentale / fatigue physique et intellectuelle, limiter l'alimentation riche en fibres et le café, avoir des occupations inhabituelles et appréciées reposantes, relaxantes ( j'adore le yoga!!!!), éviter les sorties...) j'ai quelques rituels / routines importantes pour moi dans mon quotidien que je transfère sur cette dernière semaine ( on mari me fait une playlist "surprise" pour le jour J, dernières sorties avec mon chien ou une copine avec un instant cocooning à Cocon, je cuisine tout ce que je mange (comme toujours) et la veille de course me fait toujours le même repas digeste et très apprécié ( risotto de courgettes, curry curcuma , tofu et lait de coco avec un peu de spiruline...), la préparation des ravitos et du plan de course la veille avec mon mari, amis ou le crew qui sera sur place, visualisation du parcours

la veille avec des découpages des sections (mots ou sensations rapportés à chacune d'elles...)

**3. L'ultratrail est synonyme de souffrance, même maîtrisée. Qu'est-ce qui te motive au moment de prendre un dossard ?**

De me retrouver avec moi-même alors que, durant des années, j'ai fui les moments de solitude. Et d'être face à mes pensées, mes émotions...aujourd'hui j'ai appris et recherche cela. C'est un moment introspectif attendu qui dure plus qu'à l'entraînement, où je vais parfois régler quelques petits dilemmes de ma vie et prends des décisions importantes....Mais le mieux c'est quand même de trouver un compagnon (une c'est plus rare mais je prends aussi!) de route pour partager un moment, partager nos vies, etc...Mais c'est vrai que ces moments d'évasion notamment en course peuvent s'avérer parfois dangereux pour moi (tête dans la lune et dans mes pensées, pas concentrée sur ce que je fais) car cela me vaut des chutes d'inattention, et des erreurs/ manques sur le plan nutritionnel...c'est comme ça, je suis comme ça. Une rêveuse active. Je suis en hypnose en étant à fond c'est assez particulier !

**4. Pendant la course, rencontres-tu des problèmes d'hallucinations ou de digestion ? Comment tu gères ça ?**

Comme expliqué, j'ai souvent des problématiques sur le plan digestifs et j'ai souvent et assez tôt des hallucinations, non pas que je gère mal mon sommeil ou ressens vite le besoin de lutter contre celui-ci, mais c'est en lien avec l'alimentation... Les cordonniers sont parfois les plus mal chaussés mais j'ai toujours pendant des années appris à mon corps à gérer des efforts sans apporter trop de carburant. Du coup maintenant, ça me fait défaut car les soucis digestifs me rattrapent et je suis limitée à peu d'apports...D'où les hallucinations avec à un moment donné un substrat utilisé par le biais des protéines musculaires qui finit par sécréter...de la sérotonine! J'ai pas mal d'anecdotes très drôles dans ce style. Mais ça ne va que rarement avec une performance pleine ! Donc je le travaille à l'entraînement (gut training = entraînement de l'assimilation des glucides à l'effort avec des "hautes" teneurs en glucides) et comme avec tout, ça s'apprend et s'améliore avec le temps. J'encourage tout le monde à procéder ainsi, manger de qualité, varié et brut au quotidien puis s'entraîner dans le même temps à consommer durant l'effort pour favoriser les adaptations. J'accompagne bon nombre de sportifs à peaufiner leurs types d'alimentations et stratégies au quotidien et à l'effort car c'est très différent, notamment en ultra.



*Cette rubrique permet de donner la parole à des personnalités locales lors d'entretiens exclusifs. Nos questions sont dirigées vers le métier qu'elles exercent ou ont exercé, les défis qu'elles ont rencontrés, ce qu'elles retiennent de l'actualité. La rubrique « INTERVIEW » se veut apolitique, non-polémique et instructive.*

## NOUVELLES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Installation à Kavannéo, 7 chemin des cerisiers 25720 Avanne, de

### Thomas GRANDY kinésithérapeute

Je m'appelle Thomas Grandy, j'ai 26 ans et je suis kinésithérapeute diplômé de Saint-Etienne il y a 3 ans.

Je suis originaire de Bourg-en-Bresse, dans l'Ain. Je me suis installé au cabinet Kavannéo avec Vincent Gaume et Sophie Frasca il y a quatre mois et j'ai pu constater toute l'hospitalité franc-comtoise ! J'accompagne des patients de tout âge en rééducation, prévention et amélioration du mouvement, grâce au bassin de balnéothérapie dont nous disposons.

Depuis mon diplôme, je me suis formé en technique musculosquelettique sur l'épaule et en neurologie périphérique. Je propose également du coaching sport santé en groupe dans le cabinet, avec un programme personnalisé adapté aux capacités et aux objectifs de chacun.

Je suis très heureux d'avoir rejoint Avanne-Aveney et je me tiens à la disposition des habitants de la commune pour les accompagner au quotidien !

**A bientôt à Kavanneo**

**Centre de rééducation**

**+ Activités physiques adaptées (aquagym, aquabike, stage de natations enfants, aquaphobie adulte)**



## BRUITS....



### Jardinage et bricolage

**Du lundi au vendredi** : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

**Le samedi** : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 30

**Le dimanche et jour férié** : de 10 h 00 à 12 h 00



### Qui est concerné ?

Tous les particuliers, entreprises et collectivités territoriales

### Quels déchets ?

- l'herbe après tonte de pelouse
- Les feuilles mortes
- Les résidus d'élagage
- Les résidus de taille de haies et arbustes
- Les résidus de débroussaillage
- Les épluchures de fruit et légumes

### Quelle sanction ?

Contravention de 450 euros (article 131-13 du code pénal)

## BRÈVES



### AGENCE POSTALE COMMUNALE



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

**FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE  
DU LUNDI 27/07/2026 AU DIMANCHE 16/08/2026 INCLUS  
Réouverture le Lundi 17/08/2026 à 13 H 30**

*Votre courrier sera disponible à la Poste de Besançon Planoise  
8 rue Pablo Picasso  
25000 Besançon*



### FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

**LES SAMEDI 01, 08 ET 15 AOÛT 2026**

**SI URGENCE N° D'ASTREINTE: 06.88.22.88.69**

Mairie d'Avanne-Aveney - 9 rue de l'église  
03.81.41.11.30

**EN JUILLET ET AOÛT  
FERMETURE DE LA MAIRIE À 17H**

**Vous souhaitez être informé de l'actualité d'Avanne-Aveney ?**

**Abonnez-vous à la page Facebook « mairie Avanne-Aveney »**

**Et téléchargez l'application « Avanne Aveney » sur votre smartphone**





## COMPTINE IMAGINÉE PAR LES CP

Qui a mangé le sachet, c'est le brochet.  
 qui a mangé la laitue, c'est la tortue.  
 qui a lavé mes lunettes, c'est la minette.  
 qui est sur mon balcon, c'est le faucon.  
 qui a volé le pain, c'est le pingouin.  
 qui a sali le renard, c'est le guépard.  
 qui a mangé mon pain, c'est le lapin.  
 qui a cassé le banc, c'est l'éléphant.  
 qui a crevé mon ballon, c'est le cochon.  
 qui est dans le bassin, c'est le requin.  
 qui a volé mon doudou, c'est le loup.  
 qui a mordu le lapin, c'est le chien.  
 qui marche par terre, c'est le hamster.  
 qui a mangé le tartare, c'est le lézard.  
 qui a fait une boule, c'est la poule.



## VIVE CARNAVAL !

Le jeudi 5 février, c'était Carnaval à l'école.

Tous les élèves de l'école se sont déguisés :  
 certaines classes avec des thèmes.

On a travaillé un peu avant la fête.

Vers 15 h les classes ont défilé avec de la  
 musique.

Les CM2 nous ont servi des crêpes, des  
 gâteaux, et des beignets faits par des parents  
 d'élèves.

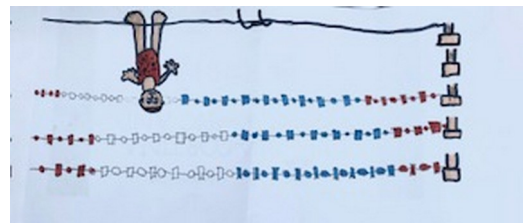
On a bien joué et rigolé !

Puis nous sommes rentrés en classe.

Louison, Camille J, Timothé pour les CE2



## TOUS À L'EAU !



Tous les mardis, du 24 février au 31 mars, les CP  
 et les CE2 sont allés à pied à la piscine La  
 Fayette.

Les CM1 et les CM2 y sont aussi allés mais tous  
 les jeudis.

Le but est de se sentir à l'aise dans l'eau et de  
 progresser pour ceux qui sont déjà à l'aise.

On était par groupe : certains avec des maitres-  
 nageurs, d'autres avec les maîtresses.

Par exemple, on a appris à mettre la tête sous  
 l'eau, à plonger, à passer dans des cerceaux sous  
 l'eau, à nager en profondeur, sur le dos, à faire  
 l'étoile de mer etc...

Lors de la dernière séance, on a fini par faire du  
 toboggan et jouer ensemble dans le petit bassin.

On remercie la mairie d'avoir financé nos  
 séances de natation et les parents qui nous ac-  
 compagnés !

Les élèves de CE2



## CONNAISSEZ-VOUS LE DIDGERIDOO ?

Avant les vacances de Noël, nous avons rencontré Elbisser Mitch, joueur de didgeridoo. Il nous a expliqué que c'était un tronc d'eucalyptus mangé par des termites. Il a été inventé en Australie par des Aborigènes, il y a 20 000 ans. Ils les décoraient en faisant des dessins avec des brindilles et des pigments.

Mitch Elbisser a été **finaliste au concours international**.

Son travail et sa vie d'artiste font de lui son quotidien. Ensuite, il nous a présenté ses didgeridoos. Puis, il nous a fait une démonstration avec l'instrument qu'il a fabriqué. C'était très impressionnant.

Pour jouer du didgeridoo, il faut savoir respirer correctement et avoir du souffle. Mitch nous a montré comment il faut faire, c'était amusant. Voici quelques sons : le chien, le bourdon, la mouche, la moto...



A la fin de la séance, Mitch Elbisser nous a donné un tube de PVC en guise de didgeridoo. Puis toutes les classes ont décoré les instruments. Avec de la peinture, du scotch coloré, des strass, des gommettes...

*Chez moi, c'est le brouhaha quand je joue. Mes*



Autre utilisation de nos didgéridoos !



*parents ne supportent pas quand je joue du didgeridoo !*

*Mais moi, j'adore ! Sixtine*

*J'ai passé un moment magique!*

*Quand je joue chez moi, c'est tout aussi amusant, j'essaie de jouer des morceaux à ma façon, c'est compliqué!!!!*

*OLIVIA*

La classe de cm1

Atelier décoration en classe

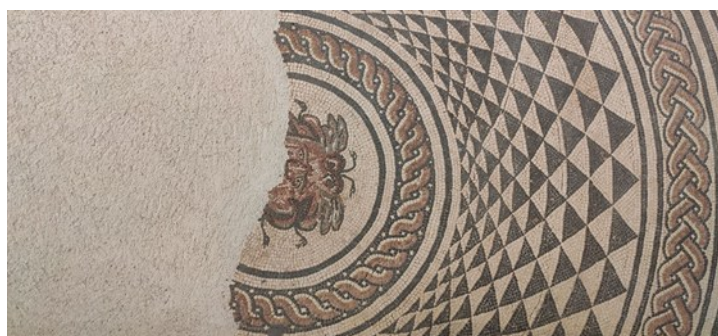
## INCROYABLE VISITE AU MUSÉE DES BEAUX ARTS DE BESANÇON

En ce lundi douze janvier 2026 après midi, nous avons pris le bus pour aller **au musée des Beaux Arts de Besançon**. Il y avait les classes de **CM1** et **CM2**. Moi, dans le bus j'étais à côté d'Olivia et nous avons beaucoup discuté.

Mosaïque de Neptune, dieu de la mer



Quand nous sommes arrivés, nous avons hâte de visiter ce musée. En premier, mon groupe et moi sommes allés voir des peintures et des mosaïques. De toutes les mosaïques, ma préférée était celle de Neptune, le dieu de la mer.



Mosaïque de Méduse

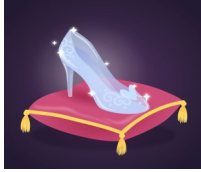


Nos Méduses en bas-relief

Après plusieurs découvertes nous sommes allés fabriquer des «**petites**» **Méduses en argile, en bas relief**. Nous avons façonné un visage dans un carré d'argile puis, nous nous sommes appliqués pour faire les détails du visage. Enfin, nous avons ajouté à notre Méduse des cheveux en serpents.

Une fois notre petit travail terminé nous sommes rentrés en bus, nos parents nous attendaient déjà, (car nous étions un peu en retard), mais ce n'était pas grave, j'avais passé une journée **exceptionnelle**. Une fois à la maison, j'ai raconté à mes parents ma journée passée. Et comme je suis gentille, je vais vous dire ce que j'ai dit : « *J'ai adoré cette sortie. J'aimerais bien avoir le tableau de Neptune dans ma chambre. Et bien sûr, cette sortie sera **INOUBLIABLE**.* » **Sixtime CM1**

## OPÉRA CENDRILLON



Le 24 Février, nous avons assisté à un opéra intitulé « Cendrillon » au théâtre Ledoux. La plupart des élèves n'en avait jamais vu, c'était MAGNIFIQUE ! C'était une adaptation moderne de Cendrillon, avec un petit grain de féminisme. La voix des artistes était tellement puissante qu'il n'y avait pas besoin de micro.

Les décors bougeaient et se levaient d'une scène à l'autre. Les musiciens étaient dans des tableaux. Ils étaient figés quand ils ne jouaient pas. Mais dès qu'ils reprenaient leur instrument, le tableau était animé !

Les personnages étaient bien interprétés. On les comprenait bien. Mais pour les non-habités de l'opéra il y avait des sous-titrages projetés au-dessus de la scène.

Nous avons tous adoré cette expérience.

**Paul, Raya, Marina, Wesley CM2**

Cendrillon, c'était extraordinaire, j'ai adoré, c'était très moderne.

**Sacha**

J'ai adoré les chants d'opéra.

**Izaak**



## VISITE AU COLLÈGE VOLTAIRE

Vendredi 20 mars, nous, les CM2 sommes partis en bus pour aller visiter le collège Voltaire.

Sur place, deux CPE (Conseillères Principales d'Éducation) nous ont accueillis chaleureusement.

En premier, elles nous ont expliqué le règlement du collège. Puis, en petits groupes, pour visiter le collège, elles nous ont proposé de faire un escape-game. Des élèves de 6ème et 5ème nous ont servis de guide. C'était vraiment drôle. Ensuite, c'était le moment de la récréation. La cour est très grande, cela nous changeait de notre école.

Répartis en groupes de 5, nous avons pu assister à un cours : SVT (sciences et vie de la terre), maths, musique, histoire-géographie...

Après avoir mangé un excellent repas au self, nous avons participé à l'AS (association sportive) où nous avons pu faire de la gym ou du ping-pong.

Il y a de nombreuses autres activités proposées : cirque, club radio, échecs, jeux de société, jardinage...

C'était une visite magnifique.

**Martin, Izaak, Marion, Swann CM2**

Cette visite à Voltaire était extraordinaire, je me sentais comme dans la peau d'une collégienne.

**Faustine**

Ce qui m'a plu, c'est la taille du collège et puis on change de cours tout seul ! **Éliot**

Le collège est grand et bien organisé, le self est honorable et la visite est incroyable. **Izaak**

J'ai bien aimé le collège Voltaire. J'étais impressionné par le gymnase et par la récréation. J'adore. c'était magnifique !

**Alice**



## LE SERVICE PÉRISCOLAIRE : UN ACCUEIL DE QUALITÉ AU CŒUR DE LA COMMUNE

Le service périscolaire de la commune, géré en régie directe, constitue un maillon essentiel de la vie quotidienne des familles. Il accueille les enfants sur différents temps de la journée, dans un cadre sécurisé et adapté à leurs besoins.

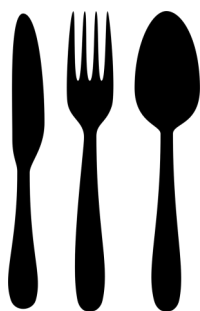
Chaque matin, entre 15 et 20 enfants sont pris en charge avant le début des classes. Le temps du midi représente le moment le plus fréquenté, avec environ 120 à 130 enfants accueillis, répartis entre 70 élèves de l'école élémentaire et 50 de l'école maternelle. Enfin, le soir, près de 60 enfants bénéficient de l'accueil périscolaire.

Afin de garantir un encadrement de qualité et conforme à la réglementation en vigueur, la commune travaille en partenariat avec le groupe Profession Sport Loisirs (GPSL). Cette collaboration permet de renforcer les équipes grâce à la mise à disposition d'animateurs et d'animatrices qualifiés (titulaire du CAP petite enfance, BAFA, DEJEPS et BEPEPS loisirs tous publics ou Activités Physiques pour Tous). Plusieurs encadrants présents sont même titulaires du diplôme permettant de diriger en accueil collectif de mineurs. Des stagiaires DE, BP et CPJES complètent notre effectif.

L'ensemble du personnel encadrant est déclaré auprès du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, via la téléprocédure des Accueils Collectifs de Mineurs. Cette démarche assure un contrôle des casiers judiciaires ainsi que des diplômes obtenus nécessaires au respect des normes d'encadrement et contribue à garantir une sécurité optimale pour les enfants.

Au-delà de la simple garde, le service périscolaire s'attache à proposer un environnement bienveillant, propice à l'éveil, à la socialisation et au développement de chacun.

Un point de vigilance particulier est apporté quotidiennement au respect des taux d'encadrement réglementaires, à savoir un animateur pour 10 enfants en maternelle et un animateur pour 14 enfants en élémentaire. En lien étroit avec le GPSL, la commune veille à ajuster en permanence les effectifs d'encadrement, notamment en palliant les éventuelles absences du personnel, afin de garantir la sécurité et la qualité de l'accueil des enfants.



Contact : Cyril GAGLIONE  
[animation@avanne-aveney.com](mailto:animation@avanne-aveney.com)  
Mobile : 06 88 22 88 70



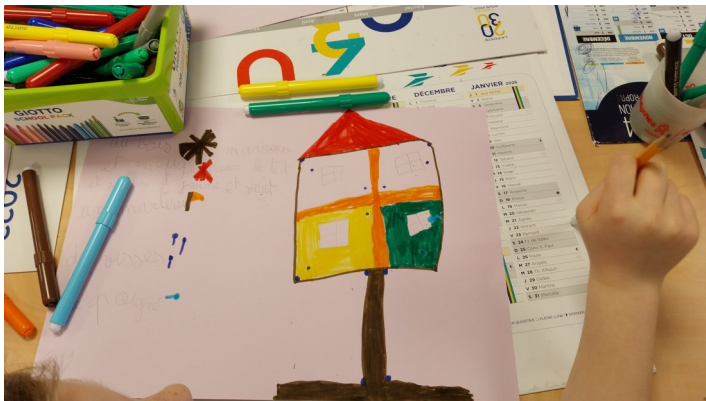
## L'ACCUEIL DU MERCREDI MATIN ET JOURNÉE

Le service propose également un accueil le mercredi matin de 8h à 12h30, pensé pour répondre aux besoins des familles et offrir aux enfants un temps de loisirs éducatifs dans un cadre sécurisant et convivial.

Depuis la rentrée de septembre, l'offre a été enrichie afin de mieux s'adapter aux contraintes des parents : il est désormais possible d'inscrire les enfants à la journée complète, avec repas. Comme lors du centre loisirs (extrascolaire), la commune prend en charge le goûter. Chaque mois, les enfants peuvent participer à une sortie ou profiter d'une animation particulièrement enrichissante.

Cette évolution apporte davantage de souplesse aux familles tout en garantissant aux enfants une continuité éducative et des temps d'activités variés tout au long de la journée.

**Projet 2025/2026** : Depuis deux ans, l'équipe d'animation, en collaboration avec la bibliothèque, organise des rencontres intergénérationnelles avec l'accueil de jour du centre Weinman. Cette année, petits et aînés construiront ensemble une boîte à livres, qui sera installée au centre d'accueil de jour.



Boîte à livre imaginé par les enfants



## CENTRE DE LOISIRS

### Vacances de février

Pendant les vacances de février, du 16 au 20, l'équipe d'animation, menée par Justine CAMMARATA, a proposé aux enfants des activités autour de la thématique « **des petits scientifiques** ».

Au total, 35 enfants âgés de 3 à 10 ans ont été accueillis durant cette semaine. En plus des jeux et ateliers en lien avec la thématique, les enfants ont eu la chance d'assister à un spectacle musical original intitulé « **Au rendez-vous des inventeurs** », qui a su éveiller leur curiosité et stimuler leur imagination.

Le jeudi 27 février, une sortie a également été organisée au parc de loisirs « Funky Park », situé dans la zone de Châteaufarine. Ce moment convivial a permis aux enfants de partager une expérience ludique et dynamique en dehors de la structure.



### Vacances d'avril

À l'occasion des vacances d'avril, et en raison du jour férié du lundi de Pâques, l'accueil de loisirs s'est déroulé sur quatre jours. L'équipe d'animation de la commune a donc proposé un accueil des enfants du mardi 7 au vendredi 10 avril 2026.

Pour cette semaine, deux thématiques ont été mises à l'honneur :

- « **Inter centres** » pour les enfants de plus de 6 ans..
- « **Pâques** » pour le plus petits.

Dans le cadre du projet « Inter centres », une belle dynamique de partages et d'échanges a été mise en place avec d'autres structures d'accueil, notamment l'Espace sportif de Planoise et l'accueil de loisirs de la commune de Morre.

Ces rencontres ont permis aux enfants de participer à des activités communes, organisées soit au complexe sportif d'Avanne-Aveney, soit au parc urbain de Planoise.



Ces temps forts ont favorisé la découverte, la coopération et la création de nouveaux liens entre les enfants issus de différentes structures.

En compagnie d'Ayten, Hénora et Aanor, les plus petits ont participé à de nombreuses activités variées tout au long de la semaine.

Au programme :

- Des jeux de coordination et d'éveil musical, en salle de motricité
  - Des activités manuelles avec la construction d'une guirlande de Pâques
- Une chasse aux objets organisée dans l'espace boisé situé à proximité de l'école.

Ces temps ont permis aux enfants de développer leur créativité, leur motricité et leur sens de l'observation, tout en s'amusant.

Pour clôturer la semaine, une sortie très attendue a été organisée le dernier jour. Les enfants se sont rendus en autocar à Étalans, au parc préhistorique Dino-Zoo, où ils ont participé à différentes attractions et animations autour de thème Jurassique Pâques, dont la fameuse chasse aux œufs dans le parc boisé. Un moment convivial et gourmand qui a ravi petits et grands.



**Justine CAMMARATA (Directrice) : 06 24 50 08 16**



## SALLE DES JEUNES



La salle des jeunes est ouverte :

**Le mercredi de 14h à 17h pour tous les ados.**

**Le vendredi de 19h à 21h pour les ados à partir de la quatrième.**

**Le barbecue de fin d'année (parents/ados) se tiendra le vendredi 3 juillet.**

**Le séjour été est compris du 23 au 28 août 2026 ».**



### Séjour hiver – Vacances de février

Pendant les vacances de février, la commune a offert la possibilité à 12 jeunes du village de partir en séjour d'une semaine aux Gets, en Haute-Savoie.

Ce projet, mutualisé avec l'accueil de loisirs de la commune de Morre et l'Espace sportif de Planoise, deux structures du Groupe Profession Sport Loisirs, a permis de réduire significativement les coûts liés au transport, à l'hébergement, aux remontées mécaniques ainsi qu'aux différentes activités de sports d'hiver proposées au programme.

Au total, une trentaine d'enfants a participé à ce séjour, encadrés par une équipe de 5 animateurs, dont Justine et Quentin, référents du groupe. Les jeunes ont ainsi pu profiter pleinement du domaine skiable de Châtel, en pratiquant notamment le ski alpin, activité phare de la semaine.

En milieu de semaine, une pause a également été proposée afin de permettre aux jeunes de se rendre à Châtel, pour un moment de détente et l'achat de quelques souvenirs.

Cette expérience a été très appréciée par les jeunes : les 30 participants en gardent de très bons souvenirs et se disent déjà prêts à renouveler l'expérience l'année prochaine !

**Quentin MARCAIRE (Directeur) :**  
[salledesjeunes@avanne-aveney.com](mailto:salledesjeunes@avanne-aveney.com)  
**Téléphone Mobile : 07 82 46 95 99**

## MANIFESTATIONS PASSÉES



### REPAS DES AINÉS DU 10 JANVIER 2026



Rituel incontournable de ce début d'année 2026, malgré une météo neigeuse,

le CCAS avait convié les habitants du village âgés de 66 ans et plus, au restaurant « la Belle époque ». Ce repas offert aux aînés est une tradition qui vise surtout à leur donner, au moins une fois dans l'année, l'occasion de se retrouver autour d'une bonne table, d'échanger entre eux et avec les élus, ou juste de passer un bon moment. Après un mot de bienvenue par Madame le maire, la journée a débuté avec un petit apéritif, le tout en musique, assurée par Florent Gorris et son accordéon. Lors de ce repas dansant les convives ont échangé tout en dégustant

les mets délicieux préparés et servis par les équipes de Thomas Mercier. Entre les plats, les danseurs et danseuses ne se sont pas fait prier pour rejoindre la piste de danse.

La journée s'est terminée vers 17h : il était temps de rentrer sous les flocons.

Le CCAS a offert aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas pu être présentes, un coffret gourmand. L'adjectif n'est pas un euphémisme, quand on découvre ce qui se trouve à l'intérieur... Un vrai festin ! Et bien sûr, comme chaque année, une jolie surprise.

## LES NUITS DE LA LECTURE À LA BIBLIOTHÈQUE D'AVANNE-AVENEY

*Réalisation des enfants avec de la récup. Leur ville idéale, on peut reconnaître le Pont bleu, l'église, l'araignée du parc ...*



### Thème villes et campagnes

Merci à tout ceux qui ont participé au puzzle collaboratif, à ceux qui ont créé et imaginé leur ville et profité de lectures en pyjamas pour une soirée douce et conviviale .

**On se retrouve en 2027 pour la prochaine édition.**

### DAKAR 2026 : LE RETOUR EN VAINQUEUR DE ROMAIN



Vous le savez depuis notre interview exclusive parue en décembre dernier, nous avons le privilège à Avanne Aveney d'avoir un habitant qui a participé au Dakar 2026 et d'avoir bouclé entièrement le rallye : Romain BOUZIGON ! Après une soirée de remerciements adressée à ses soutiens, fin janvier, Romain est venu en mairie le 8 avril dernier pour livrer au grand public ses meilleurs souvenirs.

L'édition a compté 806 concurrents, du 3 au 17 janvier dernier, de 52 nationalités différentes dont 202 Français et un habitant d'Avanne-Aveney ! Romain BOUZIGON s'est aligné en catégorie « malle motos », c'est-à-dire sans assistance. Elle est considérée comme la plus difficile mais également comme la plus proche de l'esprit des pionniers du Dakar qui comprenaient Thierry Sabine, décédé il y a tout juste 40 ans. Il faut imaginer qu'à chaque étape, après 7 ou 8 heures de moto sur les pistes saoudiennes qui ne sont pas uniquement faites de sable mais aussi de pierres, de sol mouvant, d'ornières insidieuses, le pilote doit passer 2 heures à démonter ses

pneus, nettoyer entièrement son moteur, recalibrer sa navigation pour le lendemain. Quand les pros, dans les autres catégories, vont prendre leur douche et passer tranquillement chez le kiné avant d'aller à la cantine, confiant toutes ces tâches à leurs équipes techniques. Dans la catégorie moto, pas loin de 60 abandons pendant la quinzaine, pour 115 départs le 1<sup>er</sup> jour. Tout cela donne une idée du défi technique et sportif. Romain passe la ligne d'arrivée, ce qui est en soi un exploit, et à la 77<sup>ème</sup> place, ce qui le place parmi les plus grands espoirs du rallye réputé le plus difficile du monde alors qu'il s'agissait de sa première participation. Pour lui et pour tous ses proches amateurs de moto, cette place est celle de la victoire.

Ce 8 avril, les adultes et les enfants de l'accueil de loisirs ont échangé avec un grand intérêt sur l'exploit de Romain qui s'est gentiment livré à l'exercice des questions-réponses.

Et chacun de repartir avec des conseils d'un connaisseur : faites du sport et réalisez vos rêves!



# MANIFESTATIONS PASSÉES

## LA BIBLIOTHÈQUE C'EST

L'accueil du Relais Petite enfance  
et la Micro-Crèche



Les P'tites Histoires à la Micro-Crèche



Des ateliers toute l'année



Des projections de court métrages  
enfants et adultes



Les heures du conte



L'accueil du périscolaire et de  
l'accueil de jour le mercredi

Un puzzle collaboratif



Ce sont toutes ces activités qui font de la bibliothèque,  
un lieu convivial, de partage, d'échanges  
intergénérationnels.

### SUCCÈS POUR LE TOURNOI DE PUZZLE À LA BIBLIOTHÈQUE D'AVANNE-AVENEY



La bibliothèque d'Avanne-Aveney a récemment organisé son tout premier tournoi de puzzle, et l'événement a rencontré un franc succès. Dans une ambiance conviviale et intergénérationnelle, cinq équipes composées chacune de quatre participants se sont affrontées autour d'un défi commun : reconstituer un puzzle de 500 pièces le plus rapidement possible.

Le défi était de taille, avec un temps de référence fixé à une heure. Une équipe a réussi à terminer dans ce délai, tous les autres participants ont relevé le challenge en complétant leur puzzle en moins de deux heures.

Petits et grands se sont retrouvés pour partager un moment ludique, mêlant concentration, esprit d'équipe et bonne humeur.

Cet événement a permis de renforcer les liens entre les habitants et de valoriser la bibliothèque comme un lieu de rencontres et d'échanges.

Une réussite qui donne envie de renouveler l'expérience.



## LES DIMANCHES D'AVRIL

Créé en 2021 sous l'impulsion de Serge Blois, le festival « Les Dimanches d'Avril » fait désormais étape chaque année dans notre commune.

Pour cette édition 2026, l'église Saint Vincent a accueilli un moment musical d'une grande finesse. La harpe de Louis Leuba, associée à la voix de soprano de Mélanie Gavand, ont offert au public un concert empreint d'émotion, faisant vibrer les murs de l'édifice autant que les cœurs.

Harpe et voix se sont mêlées avec élégance, explorant tour à tour les différentes symboliques de la vie nocturne à travers les mélodies de Debussy, Schumann, De Falla, Dvořák et bien d'autres.

Un rendez-vous culturel apprécié, qui contribue à faire vivre le printemps en musique.



Crédit photos :  
Ludovic GODARD

## MANIFESTATIONS PASSÉES

### L'ACTIVITÉ DANSE CLASSIQUE-MODERN JAZZ DE LASCAR

Le gala annuel a eu lieu au **Petit Kursaal** le **samedi 2 mai 2026 à 20h** avec une mise en scène et des chorégraphies réalisées par Christelle Mougard. Nous vous attendons nombreux pour ce spectacle.

Pour tous renseignements, contacter Christelle 06.62.19.76.60 par sms.



## MANIFESTATIONS A VENIR

### LE 5 JUIN, LA PLACE CHAMPFRÊNE SE TRANSFORME EN PLACE D'ARMES



Une prise d'armes se tiendra le 5 juin entre 10h30 et 12h sur la place Champfrêne. Elle marquera le remplacement du capitaine Arnaud DECLAREY à la tête de la 1ere CTD.

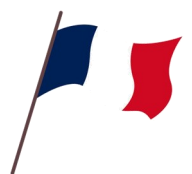
La cérémonie de pied ferme (sans bouger avec remise de fanion entre commandants d'unité) se fera sur la place Champfrêne. Un défilé à pied partira de la rue Passage et remontera jusqu'au monument aux morts.

La prise d'armes est un temps fort pour l'unité, marquant le passage de commandement.

180 personnes sont attendues. Le public peut assister à la cérémonie mais le pot de convivialité qui suivra place Champfrêne est évidemment réservé aux invités.

Cet événement constitue une nouvelle marque du lien qui unit la commune avec l'armée, et qui s'appuie sur une convention de jumelage signée le 1<sup>er</sup> décembre 2020 avec la 1ere CTD.

A cette occasion, la circulation rue passage et rue Champfrêne sera interdite afin de permettre la dépose des autorités et le défilé à pied. Une partie du parking du stade et du terrain stabilisé sera également réservée pour les véhicules militaires.



# MANIFESTATIONS A VENIR

## VIDE GRENIER

USAA FOOT AVANNE-AVENEY  
DIMANCHE 31 MAI de 8h00 à 16h30  
(Installation de 6h00 à 7h30)  
Stade de foot d'Avanne-Aveney

Bulletin de réservation à envoyer  
au plus tard le : 19 mai 2026  
(Nombre de places limitées, les inscriptions  
seront enregistrées au fur et à mesure  
de leur arrivée).

### Renseignements :

Tél. : 06 87 81 84 64

Mail : [avanne-aveney.us@lbfc-foot.fr](mailto:avanne-aveney.us@lbfc-foot.fr)

Site Internet : [www.us-avanne-aveney.fr](http://www.us-avanne-aveney.fr)

Je soussigné(e) / (Nom/Prénom) : .....

Demeurant : .....

Adresse mail : .....

Téléphones fixe : ..... Portable : .....

Demande à participer au vide-grenier organisé par l'USAA Foot et atteste sur l'honneur participer à pour la 1<sup>ère</sup> ou la 2<sup>ème</sup> fois maximum en 2026 à un vide-grenier et que je n'y vendrai que des objets personnels.

Je réserve ..... mètre(s) linéaire(s) pour la somme de : .....€ (Tarif : **3,50€ le mètre**).

- Règlement (chèque à l'ordre de USAA Foot),
- Photocopie de ma pièce d'identité,
- Bulletin de réservation

**A ENVOYER A** : Foot Avanne-Aveney - 2 Rue de Stade - 25720 AVANNE-AVENEY

(Toute demande non accompagnée de son règlement et de la photocopie d'une pièce d'identité ne sera pas enregistrée).

- ✓ Vide-grenier réservé aux particuliers.
- ✓ Je m'engage à respecter les lieux et **à ne pas laisser sur place : objets invendus et déchets.**
- ✓ Tout exposant arrivant après 7h30 pourra se voir refuser l'accès à son emplacement prévu, malgré son inscription préalable.
- ✓ Les exposants dont l'emplacement est égal ou supérieur à 5 m linéaire pourront garer leur véhicule léger sur leur emplacement sans dépasser la limite.
- ✓ Un bon pour un café vous sera offert à l'entrée du site. Vous disposerez d'une buvette et d'un stand de petite restauration sur place.
- ✓ Le vide-grenier durera jusqu'à 16h30 (**aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans les allées avant 16h30**), cependant en cas d'orage annoncé et subit, les organisateurs se réservent le droit d'écourter la journée pour des raisons de sécurité.
- ✓ Les exposants ne sont pas autorisés à utiliser un barbecue sur leur emplacement. Seuls les organisateurs pourront faire cuire de la nourriture sur un espace protégé.
- ✓ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration survenant dans l'aire du vide-grenier. Tout exposant doit disposer d'une assurance Responsabilité Civile.
- ✓ Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué.
- ✓ Une confirmation vous sera envoyée par mail ou sms.

Je reconnais avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et m'engage à les respecter.

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

# WIDE GRENIER DU STADE



## VENDEZ ET CHINEZ

**DIMANCHE 31 MAI 2026 À PARTIR DE 8H**

**STADE AVANNE-AVENEY**



**BUVETTE ET PETITE RESTAURATION**

**Inscription : Michelle au 06.87.81.84.64**

## MANIFESTATIONS A VENIR

### LE CHOEUR AIRS DU TEMPS EN CONCERT À AVANNE

**Le vendredi 29 mai 2026 à 20h**



Le chœur "Airs du Temps", chorale bisontine mixte à dominante classique vous propose son concert annuel le vendredi 29 mai 2026 à 20 h en l'église d'Avanne.

Sous la direction de la talentueuse Catherine Danielsen avec Anne Miguët au piano, le chœur de 35 choristes interprétera de courtes oeuvres sacrées, lyriques et profanes, pour la plupart très célèbres : Vivaldi, Haendel, Mozart, Schubert, Bizet, César Franck...

Le chœur "Airs du Temps" est issu de l'historique "Société des concerts" créée en 1907 ! Depuis 2016, cette chorale est partenaire de l'Orchestre d'harmonie municipale de Besançon .

Catherine Danielsen dirige 3 chorales : "Airs du Temps" (classique) et deux autres chorales de variété française.

Par la rigueur de sa cheffe et la qualité des interprétations des oeuvres, cette chorale a su convaincre un public de plus en plus fidèle d'année en année.

Les 4 pupitres se sont étoffés et le plaisir de chanter ensemble est bien présent.

Contact : mail : [airsdutemps25@gmail.com](mailto:airsdutemps25@gmail.com)

Tel : 06 30 20 18 46

**Concert vendredi 29 mai 2026 à 20 h en l'église d'Avanne : Entrée gratuite**

### ÉVÉNEMENT A LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque d'Avanne-Aveney participera au festival **PARTIR EN LIVRE** qui aura lieu du **17 juin au 19**



juillet 2026.

Le thème de cette édition est :

**NOS PETITS ET GRANDS HÉROS**

.....

La bibliothèque d'Avanne-Aveney a été sélectionnée pour participer à **BIBLIO TIME** proposé par Grand Besançon Métropole et soutenue par la Médiathèque départementale dans le cadre du Contrat Territoire Lecture qui se déroulera de **fin septembre à fin novembre 2026**.

Thème **LES CRÉATURES IMAGINAIRES**

**Les programmes arriveront prochainement**

### CONFÉRENCE DES NOTAIRES LUNDI 01 JUIN 2026

**A 18 H 00**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le thème portera sur un sujet récurrent : les autorisations d'urbanisme et les servitudes privées et publiques.

Entrée libre.



## MANIFESTATIONS A VENIR

### APPEL À CANDIDATURES – EXPOSITION DES TALENTS DU VILLAGE À L'ÉGLISE



Ne laissez pas vos talents dans l'ombre, venez les partager avec tous les habitants du village !

Vous avez un don caché, une passion créative ou un savoir-faire que vous souhaitez partager ?

Quel que soit votre domaine, peinture, sculpture, photographie, artisanat, broderie, poterie, musique, ... tous les talents sont les bienvenus, quel que soit votre âge.

La commune organise l'Exposition des Talents à l'Eglise, un moment convivial destiné à mettre en lumière les richesses humaines, artistiques et créatives de notre village.

Si vous êtes intéressé, il vous suffit de vous faire connaître en mairie en précisant votre activité.

### MARDI DES RIVES



Cette année, le concert du Mardi des Rives, festival de musique vivante organisé et financé par Grand Besançon Métropole, se déroulera **le 21 juillet place Champfrêne**. Dès que l'artiste sera connu, la mairie en diffusera le nom et la campagne de communication. Nouveautés 2026 :

- les réservations en ligne ne sont plus obligatoires
- ouverture au public dès 18h45
- 1<sup>ère</sup> partie déjà annoncée : animation swing par l'association BLindy dès 19h
- Prolongement de la buvette jusqu'à 22h30
- Le glacier sera positionné sur la rue du Stade, devant les vestiaires, fermée à la circulation

Et comme chaque année depuis 2022, la buvette sera étoffée, à la fois pour limiter le temps d'attente, et pour proposer plus de variété dans l'offre : la buvette classique des associations, le food-truck du pizzaiolo, le glacier.

Attention : comme chaque année, **le pont sera coupé entre 18h et 22h30**.



## AVANNE-AVENEY NAUTIC : UNE SAISON SPORTIVE ET CONVIVIALE AU BORD DE L'EAU



La base de loisirs **Avanne-Aveney Nautic** est heureuse de lancer sa nouvelle saison et d'accueillir les habitants pour partager des moments sportifs, ludiques et accessibles à tous.

### Activités familles et After Works : des rendez-vous réguliers dès le mois de mai

À partir du **samedi 9 mai**, les **activités familles** débuteront et se dérouleront **tous les samedis jusqu'au 29 août**, de **15h à 16h30**, en séances encadrées.

Un moment idéal pour partager une activité sportive en famille et profiter du cadre naturel de la base.

Les **after works** auront lieu **tous les jeudis de 18h à 19h30**, à partir du **7 mai et jusqu'au 27 août**. Ces créneaux, réservés aux adultes, sont parfaits pour se détendre et pratiquer une activité sportive après la journée de travail.

Les **plannings complets des activités familles et des after works** sont disponibles sur notre site internet.

**Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant** : n'hésitez pas à aller consulter le programme et à réserver vos places pour profiter pleinement de la saison !

### Locations et ouverture estivale

En **mai et juin**, les **locations de matériel** (kayak, paddle...) seront possibles **sur réservation** par téléphone ou par mail. Du **1er juillet au 31 août**, la base sera ouverte **7 jours sur 7**, afin de permettre à tous de profiter librement des activités nautiques et de pleine nature durant l'été.

### Un stage sportif pour les 9-13 ans

Un **stage sportif** sera proposé aux **jeunes de 9 à 13 ans** du **24 au 28 août**.

Au programme : kayak, paddle, tir à l'arc et de nombreuses autres activités sportives, le tout dans une ambiance ludique sur le thème « **Pirates des Caraïbes** ». Une semaine idéale pour bouger, découvrir et s'amuser entre jeunes.

### Accueil de groupes et activités sur mesure

La base Avanne-Aveney Nautic propose également un **accueil de groupes** avec des activités construites **sur mesure** selon les envies et les objectifs de chacun. Nous accueillons notamment :

- centres de loisirs
- maisons de quartier
- entreprises
- groupes d'amis
- clubs sportifs

EJVJ / EVG



Chaque projet peut être adapté pour offrir un moment sportif et convivial à tous les participants

Vous pouvez également me contacter par téléphone pour toute question.

Je serai présente **une semaine sur deux sur le marché du village** afin de proposer des **activités gratuites**, échanger avec les habitants et répondre à toutes vos questions.

#### Chloé Crochard

Responsable base nautique d'Avanne

 07 66 20 51 25

 [education-psl.fr](mailto:education-psl.fr)



## LE SERIOUS : 2026, C'EST REPARTI !



Après avoir fêté les 25 ans de l'association en 2025, le Serious Road Trip reprend tranquillement ses activités. Le chapiteau trône depuis 15 jours au milieu des anciennes Pépinières. Nous avons même pris le temps pour un lavage de la toile extérieure qui en avait bien besoin.



Nos ateliers cirque à destination des publics « empêchés » continuent, les accueils de compagnie de spectacle qui viennent en résidence chez nous s'enchaînent et les projets circo-humanitaire se construisent petit à petit.

Du 12 au 20 avril, ce sont 10 jeunes ukrainiennes de la ville de Vinnytsia, qui sont venues se former à la pédagogie des arts du cirque. C'est la 2ème partie du projet Vinnytsirk, soutenu par la Région Franche-Comté Bourgogne. Avec eux et nos amis du Serious de Roumanie présents pour l'occasion, nous effectuerons des ateliers à l'hôpital psychiatrique de Novillars, à l'association ARIS et PARIS de Panoise, le GEM La Grande de Léo et la Fondation Plurielle de Pelousey. Cette semaine se terminera par la présentation d'un cabaret franco-roumano-ukrainien : samedi 18 avril, de 15h à 18h.

« Ласкаво просимо » comme on dit la-bas !

Autre événement, il y a eu aussi les 10 ans du spectacle Plouf et Replouf de la Compagnie SuperSuper le vendredi 8 mai.

En juillet, le samedi 4 exactement, ce sera Un Peu de Serious : programmation en cours, toutes les infos sur notre site.

Puis on se retrouvera en septembre avec le grand retour du Festival Serious pour sa 18ème édition, du 18 au 20 septembre. Allez, juste pour vous, en

avant première, nous vous dévoilons le thème de cette année : Alice aux pays des Merveilles.

Pour tous nos événements : parking au stade, pas de CB, pas d'animaux, buvette et petite restauration sur place, retrouvez les infos pratiques sur notre site.

Contact : tél : 06 50 38 25 45

mail : tsrt\_chb@yahoo.fr



## ACTUALITÉ CHEZ AMUSO MUSIQUE

Envie de pratiquer ou d'initier vos enfants à la musique ? Nous proposons plus de 20 disciplines instrumentales et vocales. Alors, rejoignez-nous ! Nous proposons des cours de musique, des pratiques collectives (chorales, ateliers, stages...), de l'éveil musical pour les plus petits (dès 6 mois), du yoga, du Big Piano Fitness... Pour en savoir plus vous pouvez nous retrouver sur nos différents réseaux sociaux et sur notre site internet : Amuso.fr.

L'année avance à grand pas et les inscriptions pour la rentrée 2026 débuteront le 14 juin. Vous pouvez retrouver toutes les informations et les bulletins d'inscriptions sur notre site internet.

Notre prochain stage des Vacances en Zik' à destination des 4-10 ans aura lieu du 24 au 28 août au 8 rue de l'Épitaphe. L'occasion de découvrir des instruments, mais également de participer à des jeux et activités tout au long de la semaine. Contactez-nous pour en savoir plus : [amuso.balafonetpiccolo@gmail.com](mailto:amuso.balafonetpiccolo@gmail.com).

Notre action culturelle est toujours très dense à Amuso et nous avons vécu de très beaux moments musicaux depuis cette nouvelle année 2026

Vous pouvez ainsi retrouver tous les moments de février et mars

Toutes nos pauses et spectacles sont filmés et sont à retrouver sur notre chaîne YouTube ou sur notre site amuso.fr

Notre actualité pour les 3 prochains mois



- Participation à Kids Harmony à Micropolis le 30 mai
- Spectacle Amuso fait son cinéma le 7 juin à Baume les Dames
- Concert Orgue et Orchestre le 10 juin à l'église de Franois
- Portes ouvertes de l'école de musique le 14 juin
- Comédie musicale Ali baba et les 4 voleurs le 27 juin salle Jean Zay




### THE KIDS HARMONY - MICROPOLIS



**30**  
mai  
2026

CONCERT - VARIÉTÉ ET CHANSON FRANÇAISE  
Artistes : THE KIDS HARMONY, VOICES HARMONY

**MICROPOLIS**   
3 BVD OUEST  
25000 BESANCON - FRANCE

[Informations](#) 



# LES ASSOCIATIONS

Amuso vous propose

# Concert



10 Juin à 19h  
Église de François




Inscriptions ouvertes chez AMUSO !

PORTES OUVERTES | 14 | JUN |

&

# PIQUE-NIQUE MUSICAL

8 rue de l'épithape - Besançon





# AMUSO fait son cinéma

avec Orchestre, Chœur et Solistes

1492  
Bagdad café  
Un homme et une femme  
Borsalino  
Shoop shoop song  
Pretty woman  
Titanic  
Danse avec les loups  
Le masque de Zorro...



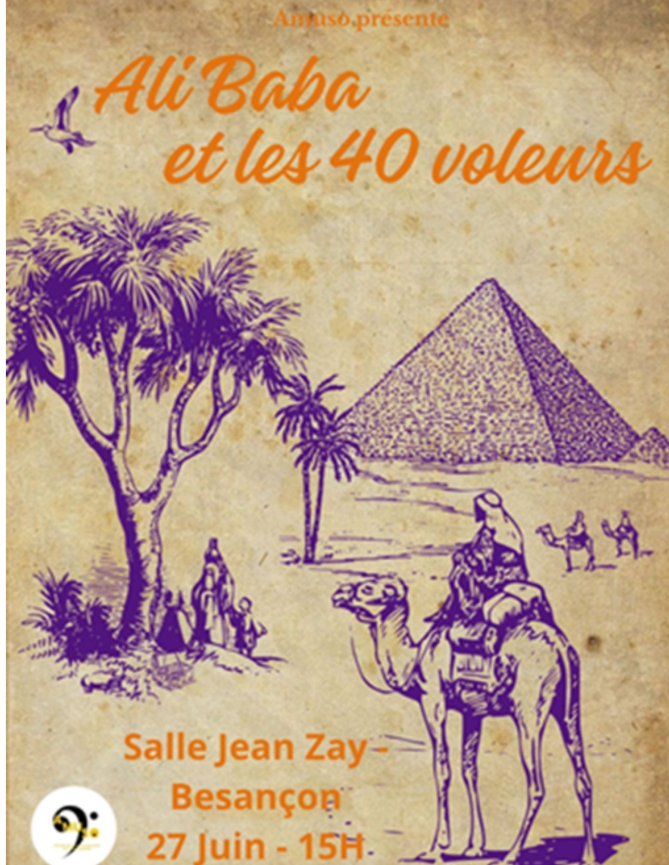

CARÉ - BAUME LES DAMES 7 JUN 15H

MUSIQUES DE FILM POUR CHOEUR ET ORCHESTRE ET SOLISTES




Amuso présente

# Ali Baba et les 40 voleurs



Salle Jean Zay - Besançon  
27 Juin - 15H




## TROUVEZ L'ACTIVITÉ QUI VOUS RESSEMBLE !

Forte de ses 186 licenciés, notre association poursuit ses projets, pour

- Promouvoir la pratique du sport dans un cadre « Sport Santé »
- Lutter contre les sédentarités et l'isolement



GYMFORM'AVANNE-AVENEY

VOUS LAISSEREZ-VOUS TENTER ?...

**Rendez-vous,**

**Le 25/06/2026 au marché,** démonstration, évaluation de la forme, le club tiendra un stand d'information avec animations :

**Au programme :** activité physique, bien-être et surtout partage et plaisir !

Convivialité apéritive dans la soirée

**Cet été, deux cours maintenus sur juillet et août !**

**dont un cours de gym douce et l'autre de gym d'entretien** avec des « formats » d'activité variées prévues le lundi matin (à confirmer).

Des cours seront ouverts prioritairement aux pratiquants du club mais si d'autres personnes sont tentées, nous verrons comment y répondre !

**Le 15 septembre, démarrage de la saison 2026-2027 avec essais possibles dès le mois de juin !**

**Gym Form'Avanne-Aveney organise des activités physiques**

- **Variées pour une reprise stimulante et progressive !** Des cours de gym douce, d'entretien pour ceux qui veulent se maintenir en forme, de la Course à pied, pour reprendre sans se faire mal, du Body Zen, du « Bien Être Plus », des cours de renforcement musculaires, du cardio !
- **Accessibles** avec une planification des activités, en matinée, entre midi et deux et en soirée pour permettre aux actifs de pratiquer !

**Socialisantes** en mettant en place d'événements ponctuels pour se rencontrer, découvrir, mais aussi informer, accueillir, accompagner de nouveaux pratiquants :

**Les inscriptions tout public se feront**

**à partir du 15 août 2026, sur le site internet HELLO ASSO\***

**le samedi 5 septembre matin \* au Forum des associations**

**à la salle d'Aveney**

Aucun pratiquant ne pourra accéder aux cours sans inscription préalable !



**Rappel : Essais GRATUITS possibles sur inscription (obligatoire) au cours du mois de juin 2026 et sur les séances de septembre !**

\*Toute personne souhaitant des informations joindre Marie-Christine (06 31 47 57 68) Rose-Noëlle (06 72 77 38 59) ou Marie-Paule (06 02 07 84 85).

\* N'oubliez pas votre carte bancaire ou votre RIB...

**N.B :** Les inscriptions « papier » ne se feront que pour les personnes ayant des chèques vacances.

\* Les activités de gym en salle au Centre Weinman (réservées aux personnes de plus de 70 ans souffrant de pathologie invalidante) Une permanence sera assurée spécifiquement au Centre Weinman

**GYM FORM'AVANNE-AVENEY Saison 2026-2027**

**(\*) pour les personnes de plus de 70 ans en difficulté de santé ; Les horaires sont à confirmer**

## LES ASSOCIATIONS

Horaires	durée	Cours	Animateur (trice)	
<b>LUNDI</b>	9 h – 10 h	1 h	<i>Gym douce</i>	<i>Séverine Vuillemin</i>
	10 h 05 – 11 h 05	1 h	<i>Gym d'entretien</i>	
	11 h 15 – 12 h 15	1 h	<i>Gym d'entretien</i>	
	12 h 25 – 13 h 25	1 h	<i>Pilates</i>	<i>Sophie Guerrier</i>
	17 h 45 – 18 h 45	1 h	<i>Renforcement musculaire</i>	
<b>Mardi</b>	10 h 40 – 11 h 40	1 h	<i>Bien Être et PLUS</i>	<i>Michèle Py</i>
	17 h 40 – 18 h 40	1 h	<i>Renfo-Cardio</i>	<i>Charles Lechevalier</i>
	18 h 45 – 19 h 45	1 h	<i>Pilates</i>	
<b>MERCREDI</b>	9h 15 – 10 h 15	1 h	<i>Body Zen</i>	<i>Lison Sugny</i>
	10 h 25 - 11 h 25	1 h	<i>Body Zen</i>	<i>Séverine Vuillemin</i>
	20 h – 21 h	1 h	<i>Renfo musculaire profond</i>	
<b>JEUDI</b>	17 h 15 - 18 h 15	1 h	<i>Course à pied</i>	<i>Charles Lechevalier</i>
	18 h 20 – 19 h 20	1 h	<i>Pilates</i>	<i>Virginie Piquard</i>
	19 h 30 – 20 h 45	1 h 15	<i>Renfo musc. Stretching</i>	
<b>VENDREDI</b>	9 h 45 – 10 h 45	1 h	<i>Bien Être et PLUS</i>	<i>Michèle Py</i>
	11 h – 11h 45	3/4 h	<i>Stretching</i>	<i>A définir</i>
	14 h – 16 h ...	1 h 30	<i>Mise en place de sorties ponctuelles</i>	
Mardi (*)	15 h – 16h	1 h	« Vivre en Santé » (*)	<i>Jason Guaitella</i>
Jeudi	10 h 45 - 11h45			<i>Jutine Philippe</i>
?	14 h 15 – 15h15			
?	? sur un horaire accessible aux actifs	1 h 15	<i>Qi Gong</i>	<i>À déterminer</i>

### TARIFS 2026/2027 indicatifs

Tarif annuel	2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> cours
- 3/4 d'h	= 117 €      60 €
- 1h	= 143 €      85 €
- 1h et 1/4	= 170 €      112 €

Ces tarifs incluent l'adhésion Gym Form Avanne-Aveney (5 €) \* et la licence Sport pour tous (33 €) et les frais liés à l'activité

**N.B** L'adhésion est de 10€ pour les extérieurs, soit 5 € à rajouter sur le prix de base ci-dessus

(\*) Tarifs des Activités au Centre Jacques Weinman, tout compris = 40€ et 25 € pour les aidants  
 \*Toute personne ayant des difficultés d'accès à internet, pourra se faire connaître auprès de Marie-Christine (06 31 47 57 68) Rose-Noëlle (06 72 77 38 59) ou Marie-Paule (06 02 07 84 85) pour bénéficier d'un accompagnement individuel.

\* N'oubliez pas votre carte bancaire ou votre RIB...

N.B : Les inscriptions « papier » ne se feront que pour les personnes ayant des chèques vacances.

\* **Les activités de gym en salle au Centre Weinman** : Une permanence sera assurée spécifiquement a Centre Weinman

# LES ASSOCIATIONS

## ANIMATIONS LES TOUT-PETITS !



Les animations du Relais sont des temps collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile). Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités. Sur la commune d'Avanne-Aveney, ces temps collectifs se déroulent à la salle du conseil de la mairie.

### Déroulement des animations :

**09h00 - 09h45** : Accueil et jeux libres

**09h45 - 10h45** : Atelier proposé

**10h45 - 11h00** : rangement et retour au calme



### Animations à venir :

**Jeudi 28 mai** pour un atelier d'éveil

**Mardi 2 juin** pour un atelier d'éveil

**Bon à savoir** : Habitants de la commune d'Avanne-Aveney, vous pouvez participer à toutes nos actions, gratuitement, sur les diverses communes de notre secteur.



### Le printemps des Familles

2<sup>ème</sup> édition

Le RPE et ses partenaires vous convient pour la seconde année à son « Printemps des familles » ! De nombreuses actions pour les enfants, les parents/futurs parents et les professionnelles de la petite enfance !



A découvrir notamment, dans les locaux du Relais Petite Enfance à Avanne-Aveney (11 rue de l'église), des matinées d'échanges, d'informations et de sensibilisation pour les parents/futurs parents !

# LES ASSOCIATIONS

Ateliers à découvrir au relais à Avanne (sur inscription) :

**Vendredi 22 mai à 09h00** : atelier d'échanges « Les écrans chez les jeunes enfants, impacts et alternatives ? »

Le programme complet du printemps des familles 2026 est à découvrir ici

<https://www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte/165/le-printemps-des-familles-revient-du-24-mars-au-9-juin-2026>

Programme  
complet ici



LE PRINTEMPS DES FAMILLES 2026

## FÊTE DU JEU

Mardi 9 juin  
Grandfontaine

Temps de jeu de  
10h à 11h30 :

- Transvasement
- jeux d'eau
- maquillage
- espace sensoriel
- espace moteur
- jeux sur-dimensionnés

Pique-nique offert de  
11h30 à 12h45 :

- réservation au moment de l'inscription

Spectacle Slash Bubbles  
de 12h45 à 13h15

- un spectacle féérique de bulles géantes pour clôturer la fête !



Gratuit sur réservation

Inscriptions au RPE

03 81 52 09 47

[relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org](mailto:relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org)



# CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATIONS

Toutes les délibérations sont disponibles sur le site de la mairie [avanne-aveney.com](http://avanne-aveney.com) et sont communicables sur simple demande par courriel à [mairie@avanne-aveney.com](mailto:mairie@avanne-aveney.com) ou à l'accueil de la mairie.

### CONSEIL 17 DÉCEMBRE 2025

2025-79	Protection sociale complémentaire pour les agents communaux (annule et remplace n° 2025-74)	17		
2025-80	Marché de fournitures de caveaux et de cavurnes dans le cadre d'un groupement de commandes	17		
2025-81	Domaine : vente de parcelles de gré à gré (AE 0003 et 0346)	17		
2025-82	Acquisitions de parcelles non-bâties (B 282 et 285)	0	11	6
2025-83	Acquisitions de parcelles non-bâties (Le Toupot)	3	0	14
2025-84	Finances locales : Admission en non-valeur de créances éteintes	14	1	2
2025-85	Crématorium : destination des déchets métalliques (2025)	16	0	0

### CONSEIL 25 FÉVRIER 2026

2026-01	Avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal	16	0	3
2026-02	Coût définitif des transferts de charges 2025 - Évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2026	19	0	0
2026-03	Délibération pour la convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune d'AVANNE-AVENEY à Grand Besançon Métropole (Voirie Combots-Grands Prés)	19	0	0
2026-04	Finances locales : remboursements de frais avancés par un tiers (élu)	19	0	0
2026-05	Finances locales : remboursements de frais avancés par un tiers	19	0	0
2026-06	Patrimoine : vente parcelle AI 188 après déclassement	19	0	0
2026-07	Patrimoine : acquisition partielle des parcelles de l'indivision Bourdon (trottoirs RD106)	19	0	0
2026-08	Forêt : Travaux d'exploitation 2026	19	0	0
2026-09	Forêt : Prolongation du délai d'affouage (2025-2026)	19	0	0
2026-10	Création d'un CDD à temps partiel pour renfort au service des espaces verts (avril-septembre)	19	0	0

### CONSEIL 20 mars 2026

2026-11	Détermination du nombre d'adjoints au maire	19	0	0
2026-12	Désignation du nombre de conseillers délégués	19	0	0
2026-13	Délégations consenties au maire par le conseil municipal	19	0	0
2026-14	Composition des commissions communales	19	0	0
2026-15	Proposition des membres de la commission communale de contrôle des listes électorales	19	0	0
2026-16	Désignation des délégués auprès des organismes extérieurs	19	0	0
2026-17	Modalités de convocation des membres du conseil municipal	19	0	0

### CONSEIL 01 avril 2026

2026-18	Approbation du compte financier unique 2025 (Commune et Forêt)	18	0	0
2026-19	Indemnités de fonction aux élus	19	0	0
2026-20	Instauration de la commission d'appel d'offres	19	0	0
2026-21	Instauration d'une commission des marchés de délégation de service public et de concession (CDSPC)	19	0	0
2026-22	Instauration d'une commission des marchés publics MAPA	19	0	0
2026-23	Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS	19	0	0
2026-24	Adoption du règlement intérieur du conseil municipal	19	0	0
2026-25	Jury d'assises 2027	19	0	0

Tout élu susceptible d'avoir un éventuel conflit d'intérêt, personnel ou professionnel, ne prend pas part au vote de la délibération concernée.



## BIBLIOTHÈQUE ET LUDOTHÈQUE D'AVANNE-AVENEY : LIRE, JOUER, PARTAGER

À Avanne-Aveney, la bibliothèque municipale et sa ludothèque constituent un véritable lieu de vie ouvert à tous.

Petits et grands peuvent y découvrir un large choix de livres (romans, documentaires, bandes dessinées) ainsi qu'un espace ludothèque proposant des jeux de société et puzzles pour tous les âges. Un endroit idéal pour se détendre, s'amuser et partager des moments conviviaux en famille ou entre amis.

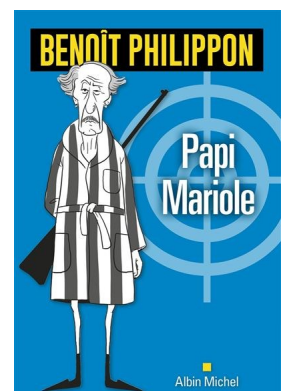
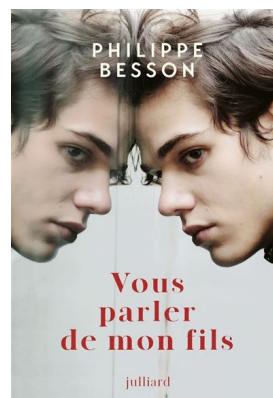
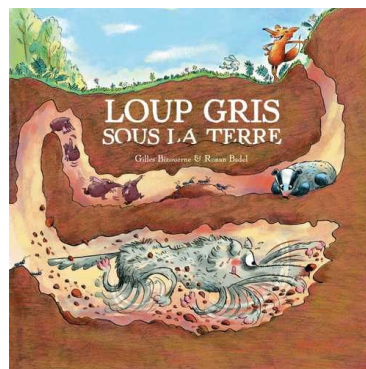
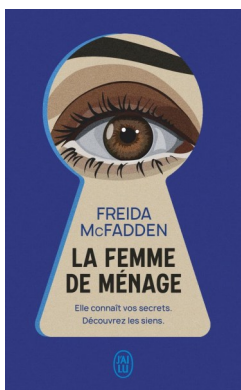
La structure vous accueille :

**le mercredi de 15h30 à 18h30**

**le jeudi de 15h30 à 18h30**

Accessible, chaleureuse et conviviale, la bibliothèque-ludothèque participe pleinement à la vie locale et favorise les échanges entre habitants.

Venez nombreux profiter de cet espace culturel et ludique !



## LE RETOUR DE LA GRAINOTHÈQUE

**Bibliothèque Municipale d'Avanne-Aveney**

**UNE GRAINOTHÈQUE**

Dans votre bibliothèque !

Semences à échanger  
Prenez, déposez

AVANNE AVENEY

RENSEIGNEMENTS: 03.81.41.11.34  
bibliotheque@avanne-aveney.com

suivez-nous sur Facebook

La grainothèque a fait son grand retour le 02 avril, n'hésitez pas à nous apporter des graines.

Échanger, déposer, c'est le principe de la grainothèque,

On peut y retrouver des fruits, des légumes, des fleurs...

# Grainothèque

## Semences à Partager



Prenez, déposez, librement les graines qui vous plaisent

Fermeture estivale de la bibliothèque

jeudi 6 août à 18h30 jusqu'au  
mercredi 01 septembre inclus

Bonnes lectures & Bonnes vacances

## RECETTES DE CUISINE PRINTANIÈRE

### Poêlée printanière



Pour 4 personnes :

4 carottes nouvelles

250 g de petits pois

200 g de lentilles corail

1 citron - 1 oignon, 2 gousses d'ail

15 cl de crème ou crème végétale ou crème de coco

Huile d'olive, sel, poivre - Herbes fraîches

Préparation :

- Cuire les lentilles corail 10 minutes dans de l'eau bouillante puis égoutter
- Couper les carottes nouvelles en rondelles fines et les faire revenir 5 minutes avec l'oignon émincé
- Ajouter les petits pois et l'ail haché, poursuivre la cuisson 3 minutes
- Incorporer les lentilles corail cuites
- Ajouter la crème, le zeste de citron et un filet de jus
- Saler, poivrer, remuer et laisser mijoter 2 minutes
- Ajouter beaucoup d'herbes fraîches au moment de servir

### Salade fraîche d'avril



- 1 botte d'asperges vertes
- 1 botte de radis roses -
- 4 œufs (ou tofu mariné)
- 200 g de pois chiches cuits
- Mâche -
- Huile d'olive, moutarde, vinaigre, sel, poivre



Préparation :

- Cuire les asperges 8 minutes et les couper en tronçons
- Émincer les radis en fines tranches
- Faire griller les pois chiches 10 minutes au four avec un peu d'huile, sel et paprika.
- Cuire les œufs 6 minutes (ou remplacer par des dés de tofu mariné)
- Mélanger asperges + radis + mâche + pois chiches
- Ajouter une vinaigrette citron-moutarde.
- Déposer l'œuf ou le tofu dessus.



## Verrine fruits frais



Pour 4 personnes  
400 g de fraises

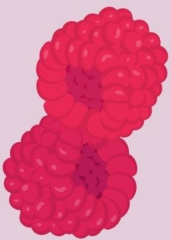
150 g de groseilles ou framboises  
20 cl crème de coco ou crème

classique

1-2 c. à s. de sucre

Biscuits sablés ou spéculos

Menthe

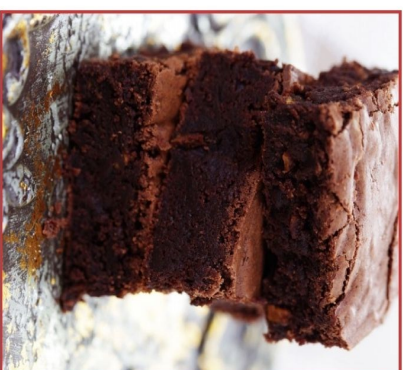


- Mettre crème coco au froid puis fouetter en chantilly avec sucre
- Mixer ou écraser quelques fraises pour un coulis rapide
- Monter les verrines : biscuits émiettés, fruits frais, chantilly coulis de frais
- Ajouter de la menthe fraîche pour servir



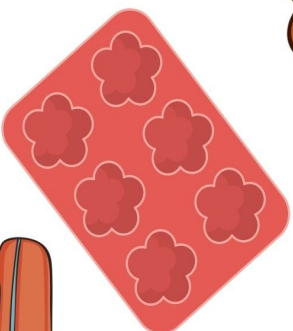
## MOELLEUX CHOCOLAT NOISETTES

- 100 gr de sucre
- 2 cuil à soupe de farine
- 200g chocolat 70 %
- 4 oeufs
- 120g de beurre demi-sel
- 3 sachets de sucre vanillé
- 125 gr de poudre de noisette
- 3 cuil à soupe de lait



### Préparation :

- Séparer les blancs des jaunes
- Battre les jaunes avec les sucres
- Ajouter la poudre de noisettes, et mélanger
- Faire fondre le chocolat dans le lait
- Ajouter le chocolat fondu à l'appareil et mélanger
- Faire fondre le beurre et l'ajouter à la préparation
- Battre les blancs en neige ferme et les incorporer au mélange
- Beurrrer un moule (à manqué ou à brownies) et y verser la pâte
- Faire cuire à 150 °c au four préchauffé, à chaleur tournante (si possible),
- Grille à mi-hauteur, pendant 30 minutes
- Une fois cuit, laisser le gâteau refroidir dans le moule
- Le démouler et le saupoudrer de sucre glace pour la présentation



**BONNE DÉGUSTATION**



Le printemps marque le retour des premiers légumes frais : radis, asperges, jeunes pousses... On quitte doucement les saveurs d'hiver pour retrouver des goûts plus légers et ensoleillés.



**Légumes :** Asperge, épinard, radis, laitue, mesclun, petits pois, radis, ail, oignon, céleri, navet, carotte, endive.

**Fruits :** Rhubarbe, fraise, pomme



**la diversité s'installe**

**Légumes :** Courgette, concomre, aubergine, tomate, laitue, pois, radis, artichaut, carotte, petit pois, radis

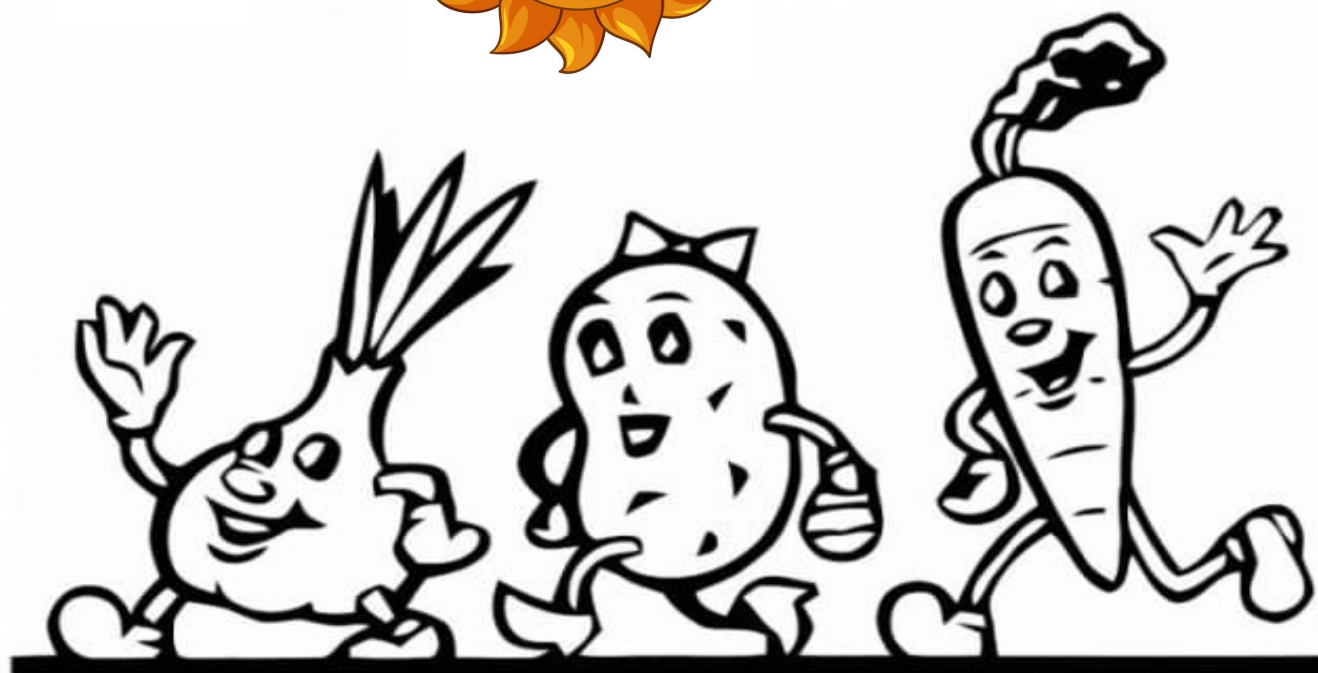
**Fruits :** Cerise, fraise, rhubarbe



**Les saveurs d'été arrivent**

**Légumes :** Tomate, poivron, concomre, courgette, salade (roquette, cresson), petit pois, artichaut, pomme de terre, radis, herbes aromatiques.

**Fruits :** Cerise, framboise, groseille



# QUIZ PRINTEMPS



## SCIENCE ET NATURE :

- 1) Quel événement astronomique marque le début du printemps dans l'hémisphère nord ?
- 2) Pourquoi la durée du jour augmente t'elle au printemps ?
- 3) Comment s'appelle le processus qui permet aux plantes de produire leur énergie grâce à la lumière ?
- 4) Quelle est la principal cause du retour des feuilles sur les arbres ?
- 5) Pourquoi certains animaux sortent-ils d'hibernation au printemps ?

## FAUNE ET FLORE :

- 6) Citez un insecte aidant à la pollinisation ?
- 7) Pourquoi les fleurs sont-elles colorées au printemps ?
- 8) Quelle est la différence entre une plante annuelle et une plante vivace ?
- 9) Donnez un exemple d'oiseau migrateur ?
- 10) Pourquoi y a t-il plus d'allergies au printemps ?

## CULTURE ET SOCIETE :

- 11) quelle fête chrétienne importante est célébrée au printemps ?
- 12) Dans quel pays célèbre-t-on Hanami ?
- 13) Quelle fête marque le nouvel an persan au printemps ?
- 14) Que symbolise généralement le printemps dans les cultures ?

## REFLEXION :

- 15) Le printemps commence t-il toujours à la même date ? Pourquoi ?

7) pour attirer les pollinisateurs  
 8) annuelle : vit un an. vivace : vit plusieurs années  
 9) l'hirondelle  
 10) à cause du pollen libéré par les plantes  
 11) Pâques  
 12) le Japon  
 13) noruz  
 14) le renouveau, la renaissance, la vie  
 15) non, car il dépend de l'équinoxe qui varie légèrement suivant les années (souvent autour du 20-21 mars)

Réponses :  
 1) l'équinoxe de printemps  
 2) parce que l'inclinaison de la terre fait que l'hémisphère nord reçoit plus de lumière  
 3) la photosynthèse  
 4) l'augmentation de la lumière et de la température  
 5) parce que les conditions redevennent favorables  
 6) l'abeille ou le papillon, ou le bourdon

## AGENDA



### LES DATES À RETENIR

Vendredi 08 mai 2026	<b>COMMÉMORATION LIBÉRATION INAUGURATION DE L'ÉGLISE APRÈS RÉNOVATION</b>
Dimanche 10 mai 2026	<b>TRAIL DES FORTS</b>
Mercredi 13 mai 2026	<b>ATELIER BIBLIOTHÈQUE + CONTE « TÊTE À POUSSER »</b>
Dimanche 17 mai 2026	<b>VOITURES ANCIENNES</b>
Mercredi 20 mai 2026	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
Samedi 23 mai 2026	<b>TOURNOI DE PETANQUE</b>
Mercredi 27 mai 2026	<b>ATELIER FÊTE DES MÈRES</b>
Vendredi 29 mai 2026	<b>CONCERT LE CHŒUR AIRS DU TEMPS</b>
Dimanche 31 mai 2026	<b>VIDE GRENIER DU U.S.A.A.</b>
Lundi 01 juin 2026	<b>CONFÉRENCE DES NOTAIRES</b>
Vendredi 05 juin 2026	<b>PRISE D'ARME 1ERE CTD</b>
Samedi 13 juin 2026	<b>FESTIVAL GRANDES HEURES NATURE</b>
Mercredi 17 juin 2026	<b>ATELIER FÊTE DES PERES FÊTE DE LA MUSIQUE</b>
Du 17 juin au 19 juillet 2026	<b>BIBLIOTHÈQUE FESTIVAL PARTIR EN LIVRE</b>
Vendredi 19 juin 2026	<b>KERMESSE ECOLE</b>
Dimanche 21 juin 2026	<b>VOITURES ANCIENNES</b>
Mercredi 24 juin 2026	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
Dimanche 27 juin 2026	<b>20ÈME ANNIVERSAIRE VESONTIO CLUB</b>
Mardi 21 juillet 2026	<b>MARDI DES RIVES</b>

### LES RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

**RASSEMBLEMENT VOITURES ANCIENNES**

Le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois—Terrain stabilisé



**MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

Tous les jeudis à partir de 16h—Place Champfrêne

## ETAT-CIVIL



### NAISSANCES

**14/04/2026**

**Lucie MORETTI**



### MARIAGES

**10/01/2026**

**Majid BIZHANI / Farideh HAGHIGHI**

**04/03/2026**

**Antoine MARTINO / Annie HAMELIN**



### DÉCÈS

**17/12/2025**

**François ARBEZ-GINDRE**

**20/02/2026**

**Viruon PEOU**

**08/03/2026**

**Alain BALLET**

*Le règlement général sur la protection des données (RGPD) stipule que les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte de naissance, mariage ou décès sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées à des fins de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, les personnes concernées ont donné leur accord.*

# CONTACTS UTILES

## GBM assainissement :

Tél : 03 81 61 59 60

## DEPARTEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT

## Gaz et eaux ( eaux ) :

Branchement particulier : 0810 477 477

Accueil clientèle : 0977 409 433

Intervention d'urgence : 0977 429 433

Dépannage électricité : 09.72.67.50.25

## Gestion des déchets GBM :

03.81.41.55.35

## Déchetterie de Thoraise

03 81 21 15 60

Du mardi au vendredi :

8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

Samedi :

été : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50

Fermée le 1er jeudi du mois  
et les lundis

## Mairie d'Avanne-Aveney

9 rue de l'église

25720 Avanne-Aveney

Téléphone : 03.81.41.11.30

Numéro astreinte élus : 06.88.22.88.69 (SMS non traités)

E-mail : [mairie@avanne-aveney.com](mailto:mairie@avanne-aveney.com)

Site : [www.avanne-aveney.com](http://www.avanne-aveney.com)

## HORAIRES :

Lundi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Mardi, mercredi, jeudi : 13h30-17h30

Vendredi : 14h00-17h00

Samedi : 10h00-12h00

## BIBLIOTHEQUE

03 81 41 11 34

Mercredi : 15h30-18h30

Jeudi : 15h30-18h30

## Infos pratiques

## Déchetterie des Tilleroyes

03 81 21 15 60

Du lundi au vendredi :

8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

Samedi :

été : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50

Dimanche :

été : 8h30 – 12h20

Fermée le 3ème jeudi du mois

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

03 81 84 29 07

Du lundi au vendredi : 13h30-16h30

samedi : 10h00-11h45

Levée du courrier :

du lundi au vendredi à 16h00

et à 12h00 le samedi



Vous souhaitez être informé de l'actualité d'Avanne-Aveney ?  
Abonnez-vous à la page Facebook « mairie Avanne-Aveney »  
Et téléchargez l'application « Avanne Aveney » sur votre smartphone